

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE ET FIN).

ÉPILOGUE.

Par une chaude nuit du mois de juillet 1842, trois voyageurs étaient assis dans une de ces voitures, à deux sièges, qui font le service des diligences dans les montagnes du Tyrol.

Le siège de derrière était occupé par deux personnes, qu'à leurs costumes et leurs manières on reconnaissait pour deux Anglais. L'un était un homme d'une cinquantaine d'années, grand, grave, aux traits distingués. Son compagnon, qui semblait à peu près du même âge, était petit, gros, gras, avec le visage rouge, joufflu, jovial, malgré une certaine teinte de tristesse dans son regard.

Le troisième voyageur, assis sur le siège de devant à côté du postillon, paraissait avoir une trentaine d'années. Son teint bruni, son œil noir, la coupe cantabrieenne de son visage, tout annonçait le sang espagnol. Son front soucieux, traversé de rides précoces, comme si des chagrins ou des remords les avaient creusées avant le temps, lui donnait un air de mélancolie qui contrastait étrangement avec la fierté de son regard et le feu de ses prunelles. Il était silencieux et pensif, écoutant les mille bruits confus, indéfinissables de la vie universelle, au moment où elle se réveille dans l'im-

mensité des solitudes des montagnes du Tyrol, au flanc desquelles circulait la route que suivait la diligence, à quelques lieues en deça de Pirarelia, où l'on espérait arriver avant les grandes chaleurs de la journée.

Le jour n'était pas levé, mais il ne devait pas tarder à paraître bientôt. L'atmosphère, qui avait été lourd, commençait à se rafraîchir ; les feuilles des arbres commençaient à faire entendre leur frémissement sous le souffle embaumé de la brise, qui apportait par bouffées les émanations de la forêt.

Les deux petits chevaux haletaient en montant la côte rapide et sablonneuse ; le postillon sifflait ses chevaux, et, pour les encourager, faisait claquer son immense fouet tyrolien. Des oiseaux effarouchés s'envolaient sous le feuillage. Bientôt on entendit le cri de la grive matinale qui, au loin, sur la pointe de la flèche d'un sapin, au haut du côteau, saluait l'approche de l'aurore, et s'écriait, aurait-on dit : " Ah ! oui... là-bas ! tout là-bas, voilà le jour ! je le vois ; il luit, il luit."

En effet c'était l'aurore, dans l'orient, empourprant l'horizon. Le spectacle du lever du soleil, vu du sommet de quelques unes des crêtes des montagnes du Tyrol, est bien ce qu'il y a de plus enchanteur, surtout à quelques lieues de Pirarelia. La nature est si grandiose dans ces montagnes ; les arbres gigantesques dont le profil se dessine si largement sur l'horizon au loin, bien loin sur les collines voisines ; le bruit du torrent au fond d'un ravin qui mêle sa profonde voix aux mille bruits qui s'échappent de toutes parts de la forêt ; le gazouillis joyeux des oiseaux qui saluent le lever de l'aurore, le bourdonnement des insectes, les cris effrayés de quelques écureuils qui grimpent aux arbres, courent sur les feuilles et, blottis l'un derrière une branche, l'autre dedans un trou, épient avec leurs petits yeux noirs, ronds, à fleur de tête, la voiture qui passe et le postillon qui siffle ; tout semble, à cette heure, mêler sa voix en un immense concert, pour célébrer l'apparition de la lumière et le réveil de la nature sortant rafraîchie de son bain de rosée, dont elle secoue les perles aux premiers rayons du soleil.

— C'est beau, n'est-ce pas ? dit le postillon à son voisin.

Celui-ci ne répondit que par un signe de tête, absorbé qu'il paraissait être dans la contemplation de l'immense panorama qui se déroulait graduellement à ses yeux. Le spectacle qui s'offrait à sa vue n'était pourtant pas ce qui l'occupait exclusivement ; deux fois il avait tressailli, en entendant quelques mots de la conversation des deux voyageurs anglais.

— Qui aurait dit, Sir Arthur, que nous nous rencontrerions dans

les montagnes du Tyrol, quand nous nous sommes quittés, il y a cinq ans, à Matance ? Vous, vous partiez à bord du *Zéphir*, avec le capitaine De St. Luc ; et moi, hélas ! je restais à mon poste où les devoirs du consulat me retenaient. J'ai été bien éprouvé, et de bien cuisants chagrins ont fait blanchir ma vieille tête. Ah ! Sir Arthur, si vous saviez tout ce que j'ai éprouvé d'angoisses !..... Mais n'en parlons plus. Vous avez été bien heureux, vous, d'avoir marié votre fille à M. de St. Luc. J'ai appris qu'il était millionnaire et l'un des hommes les plus charmants que l'on puisse voir, comme me disait ma pauvre Sara.

— Oui, mon cher M. Thornbull.

A ce nom de Thornbull, l'Espagnol tressaillit et prêta plus d'attention.

— Oui, continua-t-il, je suis bien heureux en effet ; et depuis deux ans que ma chère Clarisse est mariée, elle n'a éprouvé que des jours de bonheur. M. de St. Luc l'aime comme aux premiers jours ; et la naissance d'un bel enfant est venue, au bout d'un an de mariage, couronner leur félicité. J'ai hâte d'arriver à Pirarelia pour les voir et les embrasser, ainsi que leurs jolies sœurs Asile et Hermine.

— Asile et Hermine ! Tiens ! je ne savais pas. Ah ! je suppose qu'elles sont les sœurs de M. de St. Luc.

— Justement. Ce sont deux gentilles Canadiennes, dont l'une, Asile, a épousé un jeune officier autrichien appelé Nogachn Dwirlfi, dont le régiment est actuellement en garnison à Pirarelia. C'est chez lui que je dois me rendre. N'arrêtez-vous pas à Pirarelia pour voir Clarisse ?

— Impossible, Sir Arthur, pour aujourd'hui ; il faut que je me rende au plus tôt à Skama ; c'est aujourd'hui le 14, j'aurais du y être hier, et je crains bien de ne pouvoir arriver avant la nuit.

— M. de St. Luc serait si content de vous voir, et Clarisse serait si heureuse. Et je crois, M. Thornbull, que vous devez bien un peu de reconnaissance à M. de St. Luc, pour l'aide qu'il m'a fourni pour délivrer votre fille des mains de ce scélérat et pirate, Cabrera.

— Sans doute que je lui dois des remerciements, et je les lui présenterai après-demain ; je reviendrai tout exprès de Skama, où il est de la plus urgente nécessité que je me rende de suite. Vous direz bien des choses pour moi à M. de St. Luc, en attendant.

— Vous savez que s'il n'avait pas été la victime d'un infâme complot ourdi par un certain docteur Rivard, à la Nouvelle-Orléans, M. de St. Luc voulait aller à la poursuite de ce Cabrera.

— Je le sais, je le sais. Ah ! c'était affreux, mais il en a bien été puni, ce docteur Rivard.

— Ah ! je ne savais pas. Comment ça ?

— Il y a deux ans, étant à la Nouvelle-Orléans, je me promenais un jour, en compagnie du consul, et je remarquai assis sur les marches de la cathédrale un mendiant, horriblement défiguré et aveugle ; tout son visage était couturé et couvert d'escarres laissées par le feu.—Avez-vous entendu parler du Dr. Rivard ? me dit mon compagnon ; c'est lui. Un incendie a détruit toutes ses propriétés ; il était riche, et il est mendiant. L'explosion d'une bouteille de compositions chimiques dans son laboratoire, lors de l'incendie, lui a brûlé les yeux et la figure. Il aurait péri sous les décombres brûlants de sa maison, s'il n'en eut été sauvé par les efforts surhumains d'un pauvre petit idiot, qui aujourd'hui encore le nourrit des aumônes qu'on lui fait ; car l'aveugle inspire autant de dégoût que d'horreur pour les infamies que l'on a découvertes sur son compte, depuis son accident qui est considéré comme un juste châtement du ciel.

— En effet, c'est un juste châtement, reprit Sir Arthur Gosford ; et je voudrais que l'infâme Cabrera, au lieu d'avoir été tué par la balle de la carabine de Trim, eut éprouvé un sort pareil.

— Ah ! détrompez-vous, Sir Arthur, reprit avec vivacité M. Thornbull, ce Cabrera était un grand coupable, mais il n'était pas infâme. Il n'a pas été tué, mais il vit ; il n'est plus un pirate, c'est lui qui a purgé les eaux de Cuba des pirates qui l'infestaient. Il a été grâcié par les autorités de Cuba, parcequ'il avait mérité son pardon. Non-seulement il a été pardonné à Cuba ; mais, en Espagne, le jugement qui l'avait condamné pour meurtre par coutumace, a été révisé sur preuve que son adversaire avait été loyalement tué en duel, et il a été réintégré dans sa fortune et son rang de comte de Miolis, dont il héritait, son père étant mort. L'enlèvement de mon enfant était un crime, sans doute, mais il m'en a fait demander pardon, après avoir été réintégré, et a sollicité la main de ma fille, qui m'avait assuré elle-même qu'il l'avait respectée aussi religieusement que si elle eut été sa sœur.

— Ah ! c'est différent, et que lui avez-vous dit quand vous l'avez vu ?

— Je ne l'ai jamais vu. Je l'ai beaucoup cherché, mais n'ai pu le rencontrer. Il m'écrivit d'Espagne pour obtenir son pardon ; je ne pus oublier qu'il avait une fois sauvé la vie de mon enfant, et je lui pardonnai. Quelques mois après, il me fit part du jugement qui le réintégrait dans sa fortune et son rang, et me demanda en même

temps la main de ma fille. Je n'aurais pas eu d'objection pourvu que Sara y eut consenti. Hélas ! pauvre enfant, elle n'était plus à Cuba ; elle était entrée dans un couvent pour se faire religieuse. Je l'écrivis au comte de Miolis ; je ne sais s'il a reçu ma lettre, je n'en ai pas entendu parler depuis.

— Prenez donc garde, dit le postillon, en s'adressant à son voisin, vous m'écrasez le pied sous le talon de vos bottes.

Peu de temps après, on arrivait aux premières maisons de Pirarelia ; le postillon sonna du porte-voix, et fit claquer son fouet d'une manière formidable.

— Nous voici à l'hôtel du village où vous voulez descendre, dit-il, en se tournant vers Sir Arthur.

Quand les malles de Sir Arthur eurent été descendues, celui-ci voulut encore insister pour que M. Thornbull restât passer quelque temps à Pirarelia.

— Je ne voulais pas vous dire encore la raison qui me force à me rendre sans retard à Skama ; mais afin que vous n'ayez plus de raison d'insister, je dois vous annoncer que ma fille est au couvent de la Rédemption ; elle doit prononcer ses vœux demain matin à huit heures. A sept heures ce soir, avec les portes du couvent, se ferment aussi les portes du monde pour mon enfant. Il ne sera plus permis à aucune personne du dehors de lui parler, les règles sont strictes à cet égard. Je sais que je n'y arrive rai pas à temps ce soir, mais j'espère que demain matin on laissera un père voir son enfant pour une dernière fois. Vous pouvez donner ces explications à M. de St. Luc.

Le voyageur espagnol, qui avait entendu ce que venait de dire M. Thornbull, tressaillit vivement ; il regarda à sa montre, sauta lestement à terre et, s'approchant du postillon qui faisait boire ses chevaux, il lui demanda s'il devait conduire la déligence jusqu'à Skama ?

— Oui, répondit ce dernier, en regardant d'un air étonné ce silencieux voyageur qui parlait avec animation.

— A quelle heure pouvez-vous y arriver ?

— Pas avant le milieu de la nuit prochaine ; les côtes sont longues et fatigantes.

— Quelle est la distance ?

— Quinze bonnes lieues.

— Combien de relais d'ici là ?

— Deux, sans compter celui-ci.

— Puis-je me procurer des chevaux assez vigoureux pour que je m'y rende à cheval avant cinq heures cet après-midi. Voici vingt

francs, ajouta-t-il en lui mettant une pièce d'or dans la main, si vous pouvez me faire avoir des chevaux convenables pour que je fasse le trajet à temps, je vous donnerai encore une semblable somme à Skama.

— C'est bien, dit le postillon en mettant la pièce dans sa poche après l'avoir examinée. A un petit quart de lieue d'ici nous allons changer de chevaux, je vous procurerai ce que vous désirez et je vous ferai donner un papier pour que vous puissiez avoir ce que vous désirez aux autres relais.

Pendant qu'on préparait un vigoureux cheval au cavalier espagnol, celui-ci prenait un léger déjeuner. Avant de monter en selle, il écrivit quelques mots sur un papier, qu'il plia et cacheta, puis le donna au postillon en lui recommandant de ne le remettre à M. Thornbull qu'une heure après son départ.

A quelque distance du village de Skama, perdu presque au milieu de la solitude des montagnes, se trouvait le couvent des sœurs de la Rédemption ; ordre cloîtré, dont la règle austère et la discipline sévère lui avait donné un caractère de sainteté, qui avait étendu sa réputation, justement méritée, dans tout le pays.

Après avoir parcouru un sentier sombre sous la voûte des grands arbres de la forêt, en arrière de Skama, on arrivait, au bout d'une dizaine de minutes de marche, au pied d'une colline, d'où l'on apercevait sur le sommet en haut, très-haut, une masse grise, sombre, droite et longue : c'était la façade du couvent et son mur d'enceinte.

Le couvent et ses dépendances occupaient un terrain spacieux. Un mur de pierre de quinze pieds de haut l'enseignait de trois côtés, l'arrière se trouvant naturellement protégé par le flanc d'un rocher, coupé à pic, qui s'élevait à plus de trente pieds et qui le surplombait. Rien de froid, rien de triste, de désolé comme la vue de cette demeure aperçue du pied de la colline.

L'intérieur de l'enclos offrait néanmoins un contracte bien frappant à part les sombres et massifs édifices ; des cours spacieuses, un vaste jardin, puis au bout du jardin une belle allée, sablée, ratissée, large, sous une voûte continue d'arbres au feuillage touffu, s'étendait jusqu'au fond de l'enclos et se perdait en diverses petites allées dans un frais bosquet au pied du rocher. Une source vive, limpide comme du cristal, s'échappait du pied de ce rocher, coulait, d'abord paresseuse, dedans un lit de mousse sur un terrain uni ; puis courrait en serpentant dans le bosquet ; puis, arrivée à une pente plus rapide, galoppait en riant sur un fond de sable fin couvert de petits cailloux blancs, formant çà et là de petites cascades, où venaient boire les oiseaux du bocage, les ailes frémissantes et

étendues sur l'écume rafraîchissante. Sous les arbres, de vertes pelouses, des gazons fleuris entretenus avec soin, invitaient au silence, à la contemplation ou à la rêverie.

Cet endroit paraissait bien beau, bien frais, bien délicieux pour des religieuses dont la vie était, disait-on, si austère ! Soyez tranquille, cette allée et ce bosquet étaient réservés aux novices, pour les heures de récréation ou les jours de congé.

Il était six heures du soir ; les grandes ombres des pins enveloppaient le bocage dans une demie obscurité. Au pied d'un arbre, sur l'herbe fraîche était assise une jeune fille, belle et blonde ; elle tenait à la main une rose qu'elle effeuillait d'un air distrait, jetant les pétales détachées dans l'onde du ruisseau.

Quelle est donc cette étrangère ? elle n'a pas le costume des religieuses, pas même celui des novices. Ses vêtements sont plutôt ceux du monde que ceux d'une maison du Seigneur ; ses cheveux en boucles retombent sur ses épaules, une fleur solitaire est attachée à son corsage, ses petits pieds sont chaussés de souliers de cuir verni. Cependant elle paraît triste, son regard mélancolique suit les feuilles de sa rose qu'emporte le courant, pour aller bientôt s'engloutir dans le gouffre du torrent qui mugit au pied de la montagne. A-t-elle un regret, ou pense-t-elle à la nuit du tombeau dans laquelle doit s'ensevelir pour toujours son existence de jeune fille ? Encore une heure, une seule heure de vie dans le monde ! il est six heures, à sept les portes de la vie doivent se fermer sur sa jeunesse pour l'enfoncer dans les rigueurs du cloître. Cette jeune fille, c'est une novice au dernier jour de sa probation ; ce jour, pour la dernière fois elle revêt les parures du siècle, pour ne plus les revoir jamais. Ce dernier jour est pour elle comme un jour de fête ; c'est pourquoi elle n'a pas suivi ses compagnes, quand la cloche a sonné six heures ; il lui est permis de donner la dernière heure au plaisir, si elle le veut ; à la solitude, si elle le préfère ; à la rêverie et à la réflexion, si elle s'y sent entraînée. Toute la journée jusqu'à sept heures, il lui est permis de recevoir, au parloir, les visites que ses parents ou ses amis désirent lui faire, pendant qu'elle est encore de ce monde. Mais à sept heures, elle mourra pour le monde et ne vivra plus que pour Dieu !

Ne lui reprochons pas cette journée de liberté ; elle n'a pas bien longtemps à en jouir. Elle, pauvre étrangère, nul parent n'est venu lui faire visite ; pas une amie n'est venue lui dire adieu, ou lui souhaiter un bon voyage dans le long pèlerinage qu'elle entreprend, si jeune, pour se rendre au calvaire, où mourut par amour pour l'humanité notre Sauveur Jésus-Christ.

Quand elle eut effeuillé sa rose, elle demeura quelques instants pensive ; puis elle tira de la poche de sa robe un petit cahier, recouvert en maroquin rouge. C'était son journal. Elle le regarda d'un air plein de mélancolie, laissa échapper un soupir, puis, l'ouvrant, elle en détacha un feuillet, le déchira sans le lire et en jeta les morceaux dans l'onde fugitive. Elle en déchira ainsi plusieurs feuillets, puis elle suivit des yeux ces petits morceaux de papiers qui, doucement entraînés, semblaient, sous l'impulsion du courant qui les agitait, saluer la jeune fille et lui dire un dernier, un éternel adieu. Elle laissa échapper encore un soupir ; sa main cessa d'arracher les feuillets ; elle resta immobile, la vue fixée sur son petit cahier ; les larmes, qui voilaient ses paupières, l'empêchaient de voir, mais pourtant elle lisait ; était-ce de souvenir, était-ce avec les yeux de l'âme ?

Peut-être est-ce une indiscretion que de jeter un regard sur ces pensées intimes, sur ces secrets du cœur de la sainte enfant qui, en ce moment, les ignorait peut-être elle-même, ou du moins cherchait à les oublier en en détruisant ces feuillets, muets dépositaires.

"..... Oh ! mon Dieu, avait-elle écrit, vous savez avec quel soumission j'ai fait le sacrifice de ma vie ; et si vous permettez que je garde au fond de mon cœur un amour si profond, que ni le temps, ni les larmes, ni la prière, ni le jeûne n'ont pu l'effacer, pour celui qui sauva mes jours, c'est que cet amour ne vous est pas désagréable..... Oh ! Antonio, comme je t'ai aimé, comme je t'aime encore, comme je t'aimerai toujours ! Je n'espère plus te voir ; bientôt je ne serai plus de ce monde. Je ne sais si tu vis encore ; depuis deux ans, je n'ai pas eu de nouvelles de ma famille. Mon père même ne m'a pas écrit depuis deux ans que j'ai reçu sa dernière lettre. Il m'écrivait que mon Antonio avait été réhabilité parmi les grands de l'Espagne, auxquels il appartenait par son rang et sa fortune. J'ai eu alors un doux espoir de le revoir, mais je ne l'ai point revu. Peut-être m'a-t-il oublié..... Oh ! mon Dieu, peut-être en aime-t-il une autre ! Qu'est-ce que je dis ? ma raison s'égare : pourquoi ne pourrait-il pas en aimer une autre ? Dois-je être égoïste ? Ce n'est pas pour moi que je l'aime, c'est pour lui, lui, mon sauveur. N'est-ce pas parce que je l'aime pour lui seul, que je veux faire abnégation de tout au monde pour pouvoir prier pour lui, et offrir au ciel le sacrifice de ma jeunesse et de ma vie pour son bonheur éternel ?....."

Ces feuillets, elle les déchira comme les autres, et quand elle les eut tous détruits et jetés à l'eau, elle se mit à pleurer.

En ce moment elle entendit la cloche du couvent sonner. Quoi !

dit-elle, déjà sept heures ! Elle prit la fleur attachée à son corsage, la porta à ses lèvres, puis la déposa au pied de l'arbre et se leva pour regagner le couvent à pas lents.—Oh ! mon Dieu, se disait-elle, mon sacrifice est fait ; si je ne l'aimais pas, je n'aurais pas de mérite à abandonner le monde, ce monde qui m'abandonne : pas une amie, pas un parent n'est venu me voir aujourd'hui. Mon père, oh ! mon père, vous aussi vous m'avez abandonnée, et pourtant je vous ai écrit pour vous annoncer le jour de ma profession et vous prier de venir. Toute la journée je vous ai attendu, à chaque instant j'espérais être appelée au parloir. Mais il est sept heures ! Quand même vous viendriez, il est maintenant trop tard. Je marche vers le couvent ; quelques pas encore, et j'entrerai dans ma tombe ; quelques instans de plus, et je serai morte, morte pour lui, pour vous, pour tout le monde ! Que la sainte volonté de Dieu soit faite ! Ainsi soit-il.

L'atmosphère était lourd, de gros nuages sombres couvraient le ciel. Dans les montagnes du Tyrol un orage ne met pas beaucoup de temps à se former ; et le tonnerre, répercuté par l'écho des montagnes, est quelquefois terrifiant. Elle hâta le pas ; bientôt elle vit accourir au devant d'elle une des novices.

— Venez vite, lui dit celle-ci aussitôt qu'elle fut à portée de la voix ; quelqu'un demande à vous voir au parloir.

— Au parloir ! mais il est sept heures sonnées !

— Pas encore ; ce n'est que la demie de six que vous avez dû entendre. Mais venez vite, il n'y a plus qu'un quart d'heure.

— Mon père ! pensa-t-elle et se parlant tout haut à elle-même.

— Non, répondit la novice ; mais quelqu'un qui dit venir de sa part.

Et toutes deux hâtèrent le pas. Arrivées au couvent, la prieure, vieille religieuse à la figure sévère, fit signe à la novice de s'éloigner, et s'adressant à celle que l'on faisait demander au parloir, lui dit :

— Le quart de sept heures est sonné, vous savez qu'il ne vous est plus permis d'aller au parloir ; vous n'appartenez plus au monde depuis la demie de six ; jusqu'à sept, cependant, vous pouvez, en ma compagnie, voir et parler encore aux personnes du dehors, à travers la grille du guichet, pourvu que ce soit pour affaires indispensables. Si vous le désirez, j'irai parler à cette personne pour vous, afin que vous ne soyez pas distraite des pensées qui doivent vous occuper exclusivement pour vous préparer à l'heure qui approche.

— Ma mère, c'est quelqu'un qui vient au nom de mon père !

— C'est bien ! vous pouvez venir, la règle le permet.

Dans le parloir, un cavalier couvert de poussière, marchait avec impatience, faisant retentir sur les dalles de la salle ses éperons ensanglantés. Il regardait à sa montre, puis à la porte en chêne, forte, épaisse, noire qui communiquait avec l'intérieur du monastère. Il entendit des pas dans le corridor ; il s'approcha en tremblant malgré lui sous le poids de son émotion ; il ôta son chapeau et essuya de son mouchoir blanc la sueur qui ruisselait sur son visage.

En ce moment, au lieu de la porte qu'il s'attendait à voir ouvrir, une plaque de fer coula entre deux rainures verticales et lui laissa voir, à travers la grille du guichet, à quelque pas en arrière, une religieuse grande, grave, sèche, tenant une jeune fille par la main. C'était elle ! Toutes deux tenaient la vue baissée.

— Sara ! cria-t-il en espagnol d'une voix presque suffoquée par l'émotion, enfin je vous retrouve !

A ce son de voix trop bien connu, une pâleur subite envahit les traits de la jeune novice, un frisson courut dans ses veines, puis s'élançant, les bras tendus, vers la grille, elle s'écria " Antonio ! "

La prieure, étonnée, la saisit par sa robe et lui dit : — Mais que fais-tu donc là, mon enfant ?

Revenue de son trouble, et, son agitation un peu calmée, elle répondit :

— C'est mon frère.

— Tu n'as plus de frère, maintenant !

— Mon frère en Jésus-Christ ; ma mère !... ne puis-je lui parler ?

— Sans doute, mon enfant ; mais avec calme, parlez de manière à ce que je vous comprenne.

— Il ne parle pas l'allemand, ma mère ; je vous traduirai ce qu'il dira.

Puis se tournant vers le visiteur, elle fit un violent effort et ayant réussi à surmonter son émotion, elle lui dit : — Ma mère ne comprend pas l'anglais, je dois lui traduire ce que vous me direz dans cette langue.

— Sara ! oh ! Sara, comme je vous retrouve après cinq ans d'absence ! Quelle froideur !

— Monsieur, reprit-elle, je ne sais ce que vous voulez dire ; apprenez que je n'appartiens plus au monde. Pourquoi êtes-vous venu demander à me voir dans ce lieu, où tout appartient au Seigneur ?

— Vous voulez renoncer au monde, je le sais ; mais je sais aussi que vous n'avez pas encore prononcé vos vœux, que ce n'est que demain à huit heures que le sacrifice sera consommé ; et c'était

pour vous voir, pour vous parler avant que cette heure fatale ne fut arrivée, pour vous dire que depuis deux ans je vous cherche partout. J'ai visité tous les couvents de votre patrie, de la France, de l'Espagne ; vous demandant à toutes les portes des monastères, et ne vous trouvant pas. Ah ! Sara, ayez pitié de moi !

— Pourquoi me cherchiez-vous, monsieur ?

— Pour vous demander pardon, comme je l'ai obtenu de votre père ; pour vous supplier de ne pas me conserver de haine ou de mépris ; pour que vous me disiez de votre bouche que vous ne me maudissez pas.

— Est-ce que Jésus-Christ n'a pas pardonné à ses persécuteurs ?

— Vous me pardonnez donc ?

— Jésus-Christ n'a-t-il pas prié son Père de leur faire grâce en sa faveur, parce qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient ?

— Oh ! si tu savais, reprit Cabrera, avec éclat dans sa voix, ne pouvant plus réprimer l'exaltation de sa parole, les jours d'angoisse que j'ai passés ; si tu savais les nuits d'insomnie pendant lesquelles l'horreur de mon crime me torturait, tu me pardonnerais à cause de tant de douleurs, et non pas seulement par devoir de religion ; mon crime, c'était parce que je t'avais trop aimé. Pour toi, j'ai renoncé à ma vie de corsaire, qui me faisait horreur ; je voulais te le dire.

— Je l'ai su.

— Pour toi, j'ai obtenu mon pardon.

— Je le sais ; mais pourquoi me dire tout cela ? continua-t-elle d'une voix faible et émue.

— Pour toi, j'ai obtenu que l'on revisât en Espagne un jugement injuste, qui m'avait lancé dans une carrière criminelle. J'ai été réintégré dans ma fortune et dans le rang de mes pères, savais-tu cela ?

— Que te dit-il, mon enfant ? demanda la prieure qui se tenait, droite et immobile, un peu de côté.

— Il me parle de mon père, ma mère.

La religieuse lui fit signe de continuer.

— Sais-tu pourquoi encore je t'ai cherchée partout ? C'était pour t'offrir et ce rang et cette fortune en expiation de ma faute. Je t'aime ; Ah ! je t'aime. Ce n'est plus Cabrera, c'est le comte de Miolis qui demande ta main.

Pendant qu'il disait ces paroles, dont le ton ne permettait pas à Sara de douter de la vérité, elle sentit tout son sang refluer vers son cœur ; puis par un suprême effort elle se jeta dans les bras de la prieure, et lui dit :

— Ma mère, je vous ai menti ! cet homme n'est pas mon frère, c'est mon fiancé ! Il ne me parlait pas de mon père ; il me parlait d'amour.

— Je le savais, mon enfant, répondit tranquillement la religieuse ; je comprends l'anglais ; mais je voulais t'éprouver, et voir si Dieu parlerait à ton cœur, plus fort que l'amour humain. Tiens, écoute, continua-t-elle en élevant un doigt.

En ce moment un éclair immense éclaira vivement l'intérieur du parloir et du corridor, et un coup de tonnerre ébranla les murs du monastère.

— C'est la voix de Dieu, mon enfant, dit la religieuse.

— Je le sais, ma mère. Dieu aussi me dit d'aimer cet homme, et je l'aime ! mais je ne puis le lui dire. La règle de ce couvent est inexorable !... je ne saurais m'y soustraire, quand je le voudrais !... mon père seul pourrait m'y autoriser, et je ne le verrai jamais !

L'horloge du couvent se mit à sonner les premiers coups de sept heures. Elle tressaillit, et s'arrachant des bras de la prieure elle fit un pas vers la grille.

— Comte de Miolis, dit-elle avec exaltation, il est trop tard !... tout est fini, entendez-vous sonner ? Adieu, adieu, je vous aime !... Au revoir, dans le ciel !

Cet effort était trop pour la pauvre enfant ; elle n'avait pu parler qu'avec des sanglots dans la voix, et elle tomba sans connaissance au moment où la plaque de fer, mue par un ressort caché, fermait le guichet.

Le comte de Miolis connaissait trop bien l'inutilité de rester au couvent pour y tenter des efforts inutiles ; il sortit, remonta à cheval et se rendit à l'auberge où devait arriver la diligence.

Quand M. Thornbull descendit, il était près de minuit ; le comte de Miolis l'attendait, il l'invita à passer dans une salle voisine. Après s'être fait connaître, il lui raconta tout ce qui était arrivé au monastère et l'aveu que Sara lui avait fait de son amour. Le comte réitéra son offre de prendre Sara pour épouse, si le père voulait bien y donner son consentement.

Les offres furent acceptées. Il fut convenu que M. Thornbull ferait les démarches nécessaires pour obtenir la sortie de sa fille ; ce qui ne fut pas fort difficile, la jeune novice n'ayant point encore prononcé ses vœux.

Deux mois après, elle était devenue la femme du Comte de Miolis.

FIN.

G. BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

JACQUES ET MARIE.

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

PROLOGUE.

On dit que les Troyens exilés donnaient des noms aimés aux lieux inconnus où ils étaient venus chercher une nouvelle patrie.

Au temps de la conquête, on vit arriver quelques familles démembrées, ralliées par le même malheur, chassées de leurs foyers comme les enfants d'Illion. Ces infortunés s'arrêtèrent sur les bords de la *Petite Rivière de Montréal*, à cet endroit où elle semble prendre plaisir à revenir sur son cours, comme pour mieux arroser les plaines fertiles qu'elle sillonne et rafraîchir ses ondes sous les ombrages des ormes géants qui les abritent. Après avoir entamé la forêt et asséché le sol par des travaux herculéens, ils y fixèrent leurs demeures.

Pour eux, la terre qui allait boire leurs sueurs et leurs larmes, recueillir leurs dernières espérances, donner des fleurs à leur vieillesse et garder leurs cendres bénies, ne pouvait pas s'appeler autrement que celle où ils avaient appris à connaître tout ce que la vie donne de délices dans les joies pures du foyer, durant ces beaux jours d'illusions et de mystères qui charment toute jeunesse ici-bas : ils firent comme ces autres pèlerins de l'Ausonie, ils nom-

mèrent le coin de terre qu'ils venaient d'adopter la *Petite Cadie*, du nom de la patrie perdue.

Tous les proscrits sont frères, qu'ils soient victimes des Grecs ou des Anglais, et le génie de l'infortune a partout la même poésie de langage.

Ces familles étaient venues là, les unes après les autres, comme viennent les débris d'un naufrage sur la même falaise, quand, après bien des vents contraires, une brise continue se met à souffler vers la terre. Des pères qui avaient eu des familles nombreuses arrivèrent avec quelques-uns de leurs enfants, ou avec ceux de leurs voisins seulement; des jeunes filles, parties avec leurs vieux parents se rendirent avec les parents des autres; un homme qui comptait plusieurs frères parvint au terme de la route avec deux ou trois neveux; il n'entendit jamais parler de ceux qui étaient restés en arrière; quelques amis, quelques alliés réussirent à se rejoindre à différents intervalles, mais cela fut rare. Un jeune homme qui s'était fait marin parvint à recueillir plusieurs des siens dispersés sur différents rivages.

Dans le cours de leurs pérégrinations, il y en a qui franchirent des espaces incroyables, à pied, à travers les forêts, le long des fleuves, sur les rivages arides de la mer. Tantôt ils furent arrêtés par la maladie et la misère, d'autres fois ils s'égarèrent longtemps. On offrit aux uns le travail des esclaves, aux autres, de s'enfermer dans les mines de la Pennsylvanie; mais ils préférèrent continuer leur chemin. Ils cherchaient un ciel ami qui leur rappelât celui qu'ils ne devaient plus revoir; ou, ils mourraient en le cherchant.....

N'ont-ils pas bien gagné ce pied de terre où ils ont enfin pu s'asseoir pour rompre en famille le pain de l'exil, et raconter leurs tristes récits à des cœurs capables de les comprendre et de pleurer avec eux, sans remords? Sans doute, ils aperçurent des larmes dans les yeux des étrangers qui les voyaient passer, mais à ceux-là ils ne pouvaient faire entendre leur langage, et ils portaient à leurs yeux la marque d'un crime national.

C'est au milieu de cette petite colonie d'humbles mais héroïques infortunés; c'est dans leurs champs, près de leurs chaumes déjà prospères, que naquit et grandit mon père, et c'est aussi là, dans cette *Petite Cadie*, qu'il m'est arrivé de voir le jour.

Fondateurs de la paroisse, les premiers dans l'aisance, les Acadiens se sont liés avec toutes les familles qui s'étaient fixées autour de leurs établissements: la mienne tient à leur sang par toutes ses générations; et j'en suis fier, car ces braves gens n'ont apporté sous

le toit qui les a reçus que les traditions de l'honneur le plus vigoureux et des vertus les plus robustes.

Je n'ai pu connaître ceux qui vinrent déjà grands dans le pays, malgré l'âge avancé qu'ils ont atteint ; je me rappelle seulement avoir vu les enfants de l'exil, ceux qui naquirent après le départ, sur des vaisseaux, ou dans les ports, et que leurs mères portèrent sur leur sein tout le long de la route. Je me souviens surtout d'avoir entendu raconter souvent, quand j'étais petit, l'histoire douloureuse de toutes ces familles, et ces tristes anecdotes ont exercé mon cœur à la pitié.

Je ne sache pas qu'aucune ait été notée. Il serait difficile aujourd'hui de les recueillir dans leur exactitude primitive : malgré que la source en soit peu éloignée, il s'y est évidemment introduit beaucoup de versions étrangères et invraisemblables ; elles ne peuvent donc trouver place que dans le recueil des légendes de mon village. Mais prises dans leur ensemble, elles pourront toujours servir à témoigner d'un fait cruel de l'histoire, comme ces débris de la nature morte, disséminés dans les diverses stratifications du globe, annoncent les cataclysmes qui l'ont bouleversé.

Le récit que je vais offrir aux lecteurs de la *Revue* résume les impressions vagues qui me sont restées de tous ceux que j'ai entendus dans mon enfance sur les Acadiens, et il rappellera le plus fidèlement possible l'existence éphémère d'un peuple que la Providence semblait destiner à une vie nationale plus longue et plus heureuse, tant elle avait mis en lui de foi, d'amour et d'énergie.

Cette longue narration aura les proportions d'un livre ; le lecteur jugera lui-même si elle renferme les qualités qui font les bons livres. Je ne puis rien promettre de plus que des efforts consciencieux pour arriver à ce but. Je n'aurais jamais eu l'idée d'écrire tant de pages, si on ne m'eut pas demandé de le faire. La confiance que mes amis et confrères de la *Revue* m'ont témoignée a fait à peu près toute la mienne.

N'ayant jamais fait le plus petit volume, ni jamais entretenu l'idée d'en faire un, j'ai entrepris cet écrit sans forme préméditée, sans modèle adopté. Il va donc voir le jour comme un enfant conçu dans les hasards de la vie, et je fais des vœux pour qu'il ne naisse pas difforme. S'il l'était, eh bien ! tant pis, le plus fâché sera toujours le père ; car quelque dénaturé que l'on soit, on tient à ce que ses œuvres viennent au monde sans défaut.

J'ai pris pour sujet de mon livre un événement lugubre, conséquence d'un acte bien mauvais de la politique anglaise ; mais ce n'est pas pour soulever des haines tardives et inutiles dans le cœur

de mes lecteurs : à quoi bon ? tous les peuples ne conservent-ils pas dans leurs annales des souvenirs qui rappellent des crimes affreux qu'ils ont expiés, ou dont ils porteront la tache durant les siècles ? C'est au souverain Juge de les peser aujourd'hui et de dire lesquels impriment le plus de honte à leurs auteurs, et leur imposent le plus de responsabilité. Quant à moi, je suis trop de ma race pour entreprendre ce grand procès ; je mettrais peut-être mon cœur et ma main dans la balance qui ne doit porter que la mesure de l'iniquité et les poids de la justice.

D'ailleurs, la Providence, qui a laissé les Acadiens disparaître, nous a conservés au milieu de circonstances analogues ; elle a eu ses intentions secrètes. La situation qu'elle nous a faite nous impose des devoirs que nous devons accomplir avec intelligence et dignité, comme elle en prescrit à ceux qui nous entourent. Si elle a voulu que nous vivions, il n'est pas laissé à notre volonté de nous suicider ou de consentir à être retranchés du nombre des peuples : si elle a créé des liens et des intérêts communs entre nous et les nationalités qui nous environnent, ce n'est pas pour que nous les changions en instruments de guerre. Il ne convient pas plus à notre pensée qu'à nos mains de fabriquer des machines de discorde. Je ne tourmenterai donc pas l'histoire pour servir l'intérêt de mon livre et la cause de mes héros ; je ne dirai rien de plus que ce qui a été dit par Haliburton et les écrivains de la Nouvelle-Angleterre.

Si, dans l'expression des sentiments de quelques-uns de mes personnages, on trouve parfois de la violence, il ne faudra pas oublier dans quels moments ils s'exprimaient : ils étaient dépouillés, chassés, dispersés sur les côtes de la moitié de notre continent ; et pourquoi ?.....

Non, aucune arrière-pensée, aucun but indirect, sournoisement caché, n'a guidé ma plume ; je proteste d'avance contre toute imputation de ce genre.

M'étant engagé à faire une œuvre d'imagination, j'ai cherché au milieu de mes souvenirs, dans les sphères du monde que j'ai le plus connu et le plus aimé, un thème qui pût me fournir beaucoup de vertus à imiter, beaucoup de courage et de persévérance à admirer, beaucoup de péripéties et de combats à raconter, et je l'ai trouvé au berceau de ceux qui vinrent fonder les humbles hameaux où j'ai vu le jour.

J'ai dit, il n'y a qu'un instant, que je n'avais pas pris soin de trouver un modèle à suivre dans mon travail ; mais je m'aperçois qu'il s'en présente un dès mon début, et ce n'est pas le plus mauvais.

Virgile a chanté dans l'Enéide les origines merveilleuses de Rome ; moi, je vais narrer celles de mon village. Il peut très-bien se faire que les deux cités comme les deux chantres aient des destinées différentes ; mais le poète d'Auguste n'a rien trouvé dans le berceau de la ville éternelle de plus héroïque, de plus pur, de plus digne d'estime et de pitié que le conteur de la *Petite-Cadie* n'en a vu dans les commencements de celle-ci.

Il peut se faire, aussi, que mon livre n'ait pas la fortune de l'Enéide. Dans ce doute légitime, je ne commencerai pas par le dédier aux Césars modernes : je me contenterai d'en faire l'hommage aux petits-enfants des proscrits acadiens, à ceux qui ont conservé l'héritage précieux que leurs pères leur avaient laissé dans ce pays : ces maisonnettes blanches, aux alentours propres et soignés, ces champs qu'ils avaient dépouillés de la forêt et rendus fertiles, mais surtout ces habitudes de travail et d'économie qui leur assuraient, partout où ils fixaient leurs foyers, l'indépendance, la richesse et les bénédictions du ciel ; et je dois dire que les héritiers de ces biens sont encore nombreux. Souverains que personne ne peut dépouiller, si vous ne pouvez pas donner des provinces et distribuer des décorations à ceux qui vous louent, il en est peu au-dessus de vous qui méritent plus d'estime à cause de leur origine ! Triompher du malheur en gardant une âme pure, c'est conquérir des titres de noblesse qui en valent bien d'autres, et nos pères l'ont tous fait.

Ces pages, que j'ai consacrées à leur mémoire et que je vous offre, sont probablement peu de chose ; mais si elles peuvent faire verser quelques larmes nouvelles sur les souffrances oubliées de nos parents ; si elles servent à retremper nos cœurs dans leur foi et leurs vertus de toutes sortes, et nous engagent à imiter leur exemple dans toutes les circonstances difficiles qui sont encore réservées à notre existence nationale, alors je n'aurai pas entrepris une tâche inconsidérée, et je serai plus satisfait encore de l'avoir accomplie pour vous ; on me pardonnera peut-être ensuite les fautes de forme et de détail.

N. BOURASSA.

(A continuer.)

LE CARDINAL WISEMAN

ET LE

RÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE EN
ANGLETERRE. ¹

(SUITE ET FIN.)

IV

Il nous reste à apprécier cette nouvelle législation, ou plutôt ce retour vers une législation que l'on avait crue abolie à jamais. Nous désirons en faire connaître exactement la nature et l'esprit, ainsi que les effets qu'elle produisit, et sur l'Église anglicane et sur l'Église catholique. Nous terminerons par là ce travail sur le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre.

Le bill des Titres Ecclésiastiques, sanctionné par la reine le 1er Août 1851, déclare 1° que le bref de septembre 1850 est nul, et que tous les titres, l'autorité, la juridiction et la prééminence conférés par cette lettre apostolique, sont et seront toujours frappés de nullité et d'illégalité absolues ; 2° que dorénavant, l'introduction ou la publication en Angleterre des bulles, rescrits ou lettres apostoliques

¹ Voir les livraisons de Mai et Juin.

conférant les titres d'archevêque, ou d'évêque, est un acte nul et illégal ; et que toute personne qui, en vertu de ces bulles, prendrait des titres ainsi empruntés à quelque ville du Royaume-Uni, serait passible d'une amende de cent louis sterling pour chaque offense. La même pénalité s'appliquait à celui qui obtenait de Rome ou publiait les documents mentionnés plus haut. Tout individu peut intenter poursuite pour le recouvrement de cette somme. 3° Que les évêques (protestants) de l'Église d'Écosse ne sont pas atteints par ce dernier article, malgré qu'ils ne demandent pas leurs titres à la reine ; 4° que rien dans ce statut ne doit être considéré comme abrogeant l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, " Pour régler l'application des dons de charité."

On nous saura gré de substituer à nos appréciations celles de plusieurs jurisconsultes distingués à qui cette loi fut dans le temps soumise pour être examinée. Voici la réponse que ces légistes firent à M. Monsell, membre du Parlement, qui les avait consultés :

" Le bill ne se contente pas de déclarer nuls et illégaux les brefs, bulles, etc., du Pape ; mais il frappe de nullité et d'illégalité tout acte de juridiction, d'autorité, prééminence exercé en vertu d'une bulle papale..... ce qui embrasse tout acte temporel, mixte ou même spirituel, fait par un évêque en vertu de sa charge pastorale. Il est clair qu'un évêque n'agit, en *cette qualité*, qu'en vertu de l'autorité de la bulle qui le nomme... Or, dit le *Bill*, tout acte fait en vertu d'une bulle sera nul et illégal..."

L'archevêque Murray, de Dublin, avait déjà caractérisé de la même manière la loi de Lord Russell. Le Parlement anglais avait donc réellement consenti à rétrograder de deux siècles ; avec cette différence, toutefois, qu'il donnait des chaînes en proclamant la liberté. Les pénalités n'étaient plus aussi sévères qu'autrefois. On sent que Lord Russell, malgré le zèle proverbial d'un nouveau converti, ne pouvait pas convenablement aller jusqu'à pendre les prêtres, comme ses ancêtres l'avaient fait dans les beaux jours de la persécution.

Au moins, tout le monde comprit que la loi atteignait sérieusement les libertés de l'Église catholique.

Ici on se demande si les législateurs anglais pouvaient s'excuser en citant l'exemple des pays catholiques où existent des dispositions légales à peu près analogues ? On a vu que Lord Russell avait fait valoir cet argument pour démontrer que son bill n'était pas anticatholique et opposé aux libertés religieuses.

Le fait invoqué par le premier ministre n'a malheureusement

que trop de réalité ; mais l'argument qu'en tirait le noble Lord n'a aucune force. Voici pourquoi.

Il faut reconnaître, en effet, qu'en ce qui concerne la publication des documents pontificaux et l'institution des évêques, les princes temporels ont assez souvent affiché des prétentions que les Papes n'ont jamais pu admettre, parce qu'elles étaient excessives ou contraires au droit divin et ecclésiastique. A la vérité, dans beaucoup de pays, il est arrivé que les Souverains Pontifes ont consenti à nommer évêques seulement les sujets présentés ou agréés par le prince temporel. Mais il faut remarquer que dans la plupart des pays catholiques, le titre d'évêque entraîne l'exercice de certains droits politiques ou territoriaux qui mettent ces dignitaires en rapports fréquents avec l'État. On en a un exemple considérable dans le droit public du moyen-âge, où l'évêque était presque toujours seigneur de quelque fief relevant du souverain. Cette circonstance, qui est le résultat de l'union des deux pouvoirs, explique assez pourquoi les princes catholiques ont demandé au Pape de ne nommer que des sujets présentés ou du moins agréés par eux. De là les concordats. Les Papes ne violaient aucun principe en accordant cette faveur, quand l'état social ou politique semblait rendre cette concession nécessaire ou utile.

Mais nulle union de l'Église et de l'État n'est de nature, par elle-même, à donner au prince un droit réel sur la présentation des évêques, ou encore un droit de *veto*. Les biens temporels, ayant été donnés à l'Église, lui appartiennent. Si l'évêque nommé par le Pape se rend coupable de quelque délit, il y a des tribunaux compétents pour le punir. Mais de ce qu'il est citoyen et propriétaire dans le royaume temporel, il ne s'en suit pas que le monarque de ce royaume puisse l'empêcher d'être en même temps citoyen et prince dans le royaume spirituel.

Encore une fois, il faut avouer que Lord Russell trouvait facilement dans la législation française, autrichienne, napolitaine et même espagnole, des précédents pour l'autoriser à défendre l'introduction d'une bulle d'institution, etc. Sous prétexte de précautions à prendre contre les abus, pour la sûreté de l'État, beaucoup de princes temporels ont fait preuve d'une grande défiance et ne se sont pas tenus dans les bornes des prétentions tolérées par la doctrine catholique. On connaît les articles organiques mis en tête du concordat français, malgré les réclamations de Pie VII. Le principe du bill des Titres Ecclésiastiques est au fond le principe du gallicanisme parlementaire, du Joséphisme et des Fébronien.— Mais ce principe, en tant qu'il accorde aux princes temporels un

droit inhérent et naturel d'empêcher les bulles d'être promulguées avant d'avoir reçu la sanction royale, ou d'exiger que les évêques soient agréés par l'État, n'est aucunement catholique et ne pouvait pas être invoqué comme principe catholique par Lord Russell.

Dans le "Résumé des principales erreurs de notre temps" condamnées par Pie IX, on trouve les propositions suivantes :

Prop. XLIX. "L'autorité séculière peut empêcher les évêques de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain."

L. "L'autorité séculière a, pareille-même, le droit de présenter les évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en mains l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint-Siège l'institution canonique et les lettres apostoliques."

LI. "Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux évêques l'exercice du ministère pastoral, et elle n'est pas tenue d'obéir au Pontife Romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des évêques."

XXI. "La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect, négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit qu'on appelle d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'appel comme d'abus."

XXVIII. "Il n'est pas permis aux évêques de publier même les lettres apostoliques sans la permission du gouvernement."

XX. "La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission du gouvernement."

Le Pape, organe infaillible de la vérité suprême, déclare que ces propositions doivent être rejetées comme des erreurs condamnables. Il n'est plus permis à un catholique de les enseigner. Par là même se trouve condamné le principe des statuts du *præmunire* et des autres ordonnances royales conçues dans le même esprit.

Il ressort de la condamnation de ces erreurs que Lord Russell ne pouvait pas légitimement se servir des arguments empruntés à M. Dupin et aux parlementaires gallicans. Il ne pouvait pas dire : "Ce que je fais est permis par les principes catholiques : par conséquent, les catholiques n'ont pas droit de me blâmer."

Au contraire, ces principes ne sont aucunement catholiques, bien que professés par plusieurs catholiques avec plus ou moins de bonne foi.

Quand le Pape déclare que les souverains temporels n'ont, dans la présentation ou l'acceptation des évêques et la réception des lettres apostoliques, que les droits à eux concédés par l'Église, il ne

fait que développer ce mot de St. Paul : “ *Posuit vos episcopos regere ecclesiam Dei.*”

Le ministre anglais pouvait donc s'excuser en citant l'exemple de législateurs appartenant à des pays catholiques, sans doute ; mais on pouvait lui faire remarquer que leurs principes étaient plutôt païens que catholiques, et que, par conséquent, son argument n'était qu'un misérable sophisme. Il invoquait comme un principe de l'Église catholique, ce que celle-ci a toujours rejeté comme une erreur.

D'ailleurs, plusieurs des exemples cités par lui reposaient sur des erreurs de fait. On a pu le remarquer déjà. Il y a des princes catholiques qui ont le droit de présenter aux évêchés, c'est vrai ; mais ce droit, ils le tiennent d'un concordat, non de leur couronne. Mais l'Angleterre a constamment refusé depuis trois siècles d'accréditer des agents à Rome : doit-elle se plaindre si le Pape exerce chez elle et sous elle un droit inhérent à sa charge de pasteur universel des âmes ?

En supposant même que les motifs invoqués par les partisans du prétendu droit de l'État fussent fondés, ces motifs n'existaient pas pour l'Angleterre. Comme le faisait très-bien remarquer Mgr. Wiseman, le titre conféré par Pie IX ne donnait pas plus de droits temporels en présence de la loi anglaise que n'en avaient autrefois les vicaires apostoliques. Le Cardinal ayant expliqué¹ la nature toute spirituelle de ces titres, rendait ses explications plus saisissantes par un contraste établi entre les richesses de l'antique abbaye de Westminster, possédées par le chapitre anglican, et les droits conférés, à lui Cardinal Archevêque de Westminster, en vertu d'un bref devenu la cause de tant d'alarmes. Qu'on nous permette de citer quelques unes de ces paroles éloquentes. “ Ce splendide bâtiment, ces trésors artistiques et ces riches revenus ne sont pas la partie de Westminster qui doit m'occuper. Anciennement, l'existence d'une abbaye avec un nombreux clergé et des rentes considérables suffisaient, dans une localité, pour créer tout à l'entour un petit paradis de bien-être, de contentement, de bonheur. Mais aujourd'hui, il n'en est point ainsi. Autour de l'abbaye de Westminster s'étendent des labyrinthes de ruelles, de cours, d'allées, de bouges, hideux repaires de l'ignorance, du vice, de la dépravation et du crime, en même temps que de la maigreur, de la faim, de la misère et de la maladie. L'atmosphère de ces lieux est le typhus, leur ventilation est le choléra. Une population presque innombrable, qui est en grande partie catholique (de nom du moins), y fourmille.

¹ Appel au peuple anglais.

.....Ce sont de ténébreuses cavernes où ne pénètre jamais un rayon de lumière. Voilà la seule partie de Westminster que je convoite, que je serai heureux de réclamer et de visiter comme un pâturage béni où je garderai les brebis de la sainte Eglise..... Et si, comme je l'espère humblement et avec la grâce de Dieu, la culture spéciale résultant de l'établissement de notre hiérarchie donne des fruits d'ordre et de tranquillité, de décence, de religion et de vertu, il se peut qu'on n'accuse plus le St. Siège d'avoir agi peu sagement en rattachant l'âme et le salut du premier pasteur à l'âme et au salut d'une cité dont le nom, sans doute, est glorieux, mais dont la réputation est infâme.....Si les trésors de l'abbaye restent inactifs et ne se répandent pas; si on ne les emploie pas à tirer la population environnante de l'abîme où elle est plongée, qu'on ne porte pas envie à l'homme, quel qu'il soit, qui, sous un nom quelconque, n'ambitionne que cette dernière part, sans rien prétendre à celle des avantages temporels."

Tels étaient les droits conférés par Pie IX à ses évêques anglais. L'Eglise dit aux rois: "Si vous me donnez des biens temporels, je les emploierai au soulagement des pauvres, pour la plus grande gloire de Dieu. Si vous ne m'en donnez pas, je travaillerai de toutes mes forces sans votre secours. Mais au nom du sauveur des âmes, gardez à jamais votre or et votre argent, plutôt que de m'en faire un obstacle au bien et à vous-mêmes un motif d'usurpation!"

Lord Russell n'avait donc pas même les spécieuses, quoique misérables raisons des rois et des gouvernements qu'il citait, pour motiver et justifier sa nouvelle loi; et il restait acquis à l'histoire que, même sous le gouvernement le plus constitutionnel qui fut jamais, une mesure vexatoire et tout simplement persécutrice avait été passée presque unanimement, et cela au beau milieu du dix-neuvième siècle, en 1851.

Nous avons cherché vainement à excuser Lord Russell sur le terrain des principes. Nous n'avons découvert qu'une chose: c'est que sous le masque de la liberté, il a marché dans la voie que lui avaient tracée une foule de légistes païens de principes, qui ont trouvé moyen de tout subordonner à l'État.

Or, nous avons cru qu'il était opportun de rappeler cela dans un temps où nous venons d'être témoins du scandale donné au monde catholique par le gouvernement français à l'occasion de l'Encyclique du huit décembre. Le principe qui inspira les rois et les empereurs d'Allemagne, Philippe-le-Bel et ses imitateurs, Richard II et les Tudor, Henri VIII et sa fille Elizabeth, a été encore une fois mis

en action. Avec des nuances, c'est au fond la même doctrine. Ici, il ne s'agissait pas de nommer des évêques ou d'ériger de nouveaux sièges. Le droit qui régit ces actes ecclésiastiques est consigné dans le concordat et admis par les deux pouvoirs. Mais il y a dans le bill des Titres Ecclésiastiques une clause fondée sur un principe que le gouvernement français vient de remettre en vigueur. C'est ce que M. Rouland appelle une maxime de l'Église gallicane. Cette maxime veut donc que les bulles, rescrits, etc., venant de Rome, ne soient pas publiés en France avant d'avoir été enrégistrés au Conseil d'Etat ! On sait que des évêques ont été condamnés *comme d'abus* pour n'avoir pas suffisamment respecté cette maxime admirable, que le Pape proscrit formellement dans la vingt-huitième proposition condamnée. Il importe, croyons-nous, de signaler, dans ce pays, les circonstances qui ont accompagné ce fait scandaleux : elles nous feront toucher du doigt les véritables dangers qui peuvent menacer ici la liberté religieuse. Il serait malheureux que, dans un pays comme le nôtre, les doctrines absurdes débitées au sénat français et acclamées par la presse libérale, fussent regardées comme faisant partie d'un enseignement toléré par la vérité et le bon sens. Ici, il est convenu que l'Église et l'Etat sont, non seulement distincts, mais séparés. La force des circonstances a peut-être voulu une séparation, qu'on a malheureusement semblé vouloir ériger en principe.

Le fait existe ; il faut bien l'accepter, et nous ne désirons pas l'apprécier. Nous n'oublions pas qu'il est reconnu que l'État n'a rien à voir dans les questions agitées au Parlement anglais en 1851 et au sénat français en 1865. Nous le répétons, il importe que cette doctrine s'empare des esprits pour la prompte et efficace répression de toute tentative d'empiètement que nous réserverait un avenir plus ou moins éloigné. Nous l'avouons franchement, nous ne sommes pas sans quelqu'inquiétude pour nos futures destinées, quand nous examinons les signes des temps. Nous remarquons, en effet, un phénomène qui peut nous faire craindre des orages funestes. En Europe et ailleurs, les journaux, ces baromètres du monde moral et intellectuel ; les journaux, organes de ce qu'on est convenu d'appeler les idées du jour, ou les idées modernes, ont beaucoup mieux aimé les discours de M. Rouland contre la liberté religieuse, que celui de Thiers en faveur de cette même liberté. Ces journaux, assez habiles pour trouver belle la circulaire de M. Baroche et éloquente la thèse pédantesque de MM. Rouland et Bonjean, appartiennent aux deux extrémités de l'échelle politique et sociale. Les uns sont partisans du César impérial ; les autres ne voient que le César populaire. Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, ils se don-

ment la main pour louer le gouvernement d'avoir, encore une fois, proclamé que les chaînes de l'Église ne sont pas toutes brisées. Il y a là un fait dont l'importance ne doit échapper à personne. C'est que la démocratie européenne n'est pas plus favorable à la liberté religieuse que l'absolutisme. L'Empereur des Français, défendant aux évêques de publier l'Encyclique et continuant ainsi une des traditions de l'ancien régime, a mérité les louanges des gens de palais et des libéraux. Gardons-nous par conséquent de croire que dans un pays où dominerait l'idée de la démocratie moderne, l'existence et le développement de la liberté religieuse seraient soumis à moins d'entraves que sous le régime purement absolutiste. Les extrêmes se touchent, et dans les deux régimes, c'est toujours l'État, qu'on l'appelle roi, empereur ou peuple, qui veut être l'arbitre souverain des choses divines et humaines.

Sous ce rapport, nous reconnaissons que l'Angleterre, avec son régime qui se rattache par plusieurs points aux vieux siècles chrétiens, peut actuellement soutenir une comparaison assez avantageuse pour elle. Le Cardinal Wiseman, dans un temps où tout faisait craindre une persécution, ne craignait pas d'en appeler au peuple anglais. Ce peuple est certainement animé d'une grande haine à l'égard du Pape : cette aversion est devenue une espèce d'instinct national. Nous venons d'entendre le *Times* crier bien haut que les Augustins et les Bernard ne réussiraient pas à la déraciner.

L'épisode historique que nous étudions a été comme l'éruption violente du feu qui couve dans le cœur du peuple anglais. Mais quand les causes qui ont produit le phénomène se sont affaiblies, la lave embrasée cessa de se répandre et le volcan ne se manifesta plus que par les rares et légers nuages d'une fumée peu malfaisante. Voyons l'Angleterre à l'œuvre. Un statut vient d'être ajouté aux autres statuts : le *formalisme* de la loi ; ce formalisme, si cher aux Anglais, est satisfait. Cette loi nouvelle réduit l'Église au rang d'une mission à peine tolérée, et ses chefs n'auront de rapports officiels avec Rome qu'en autant que la Reine les permettra. Qu'arrive-t-il ? Dès le lendemain, un des plus hauts dignitaires de l'Église catholique signait une lettre pastorale : "*John, archevêque de Tuam.*" Quelque temps après, ayant à comparaître comme témoin devant une commission d'enquête parlementaire, on lui demande ses noms et qualités. *John, Archevêque de Tuam*, répond-il, en face des officiers de la loi de Lord John Russell. En France, il eut été cité au Conseil d'État et condamné comme d'abus : toute la famille des catholiques sincères, toute la tribu des amants de la liberté moderne, auraient chaleureusement applaudi à la sentence.

En Angleterre, il arrive un jour que le peuple, excité sous main, s'échauffe, s'irrite contre le Pape et les évêques. Les ministres se croient obligés de passer une loi répressive et tyrannique ; c'est peu noble, mais c'est politique. Puis vient le bon sens, le sens pratique des choses, lequel fait tomber cette loi en désuétude. Au moment même où Lord Russell cite M. Dupin contre bulles, évêques et Papes, le Cardinal Wiseman reçoit de Rome des bulles d'institution pour les nouveaux évêques et, en public, dans Londres, se déroulent les magnifiques cérémonies du sacre qui donnent à l'Angleterre deux prélats nommés par Pie IX !

Le nom du Cardinal Wiseman rappellera toujours le savant, l'orateur, le littérateur distingué. Mais il faudra reconnaître en lui le politique habile, formé à l'école romaine. En le voyant continuer ses ordinations, ses visites pastorales, ses synodes, dans un temps où le Parlement déclare ces actes nuls et illégaux, le souvenir se reporte vers le Forum où les vieux Romains mettaient en vente le territoire sur lequel campait Annibal. Il avait confiance dans les destinées de la nouvelle Église d'Angleterre, et surtout, disons-le avec ses biographes catholiques et protestants, il a eu le mérite de connaître et d'apprécier le caractère du peuple anglais. Parce qu'il le connaissait, il ne s'est pas laissé arrêter par la loi spéculativement tyrannique de Lord Russell.

Il n'a pas fait parade de son titre d'archevêque, ses confrères anglais l'ont imité. Mais il a pris ce titre quand l'occasion s'en est présentée. A sa mort, les journaux protestants eux-mêmes n'ont pas fait difficulté de le lui appliquer. La nation était accoutumée à reconnaître ce Cardinal, qui vivait comme elle et lui consacrait sa science étonnante, ses talents d'artiste, de poète et d'orateur. Sur sa tombe, toute l'Angleterre a lu le nom de l'archevêque de Westminster, et le successeur immédiat de celui qui a fondé la nouvelle hiérarchie, vient de recueillir dans une paix profonde l'héritage semé au milieu des tempêtes.

En effet, on a compris que les intérêts comme la gloire de l'Angleterre étaient engagés dans cette question ; on s'est accoutumé aux titres si odieux d'abord ; et l'existence de la hiérarchie catholique, quoiqu'illégale, a ses racines dans les habitudes et les coutumes de la Grande-Bretagne. Le Pape y promulgue ses bulles, y nomme ses évêques et personne n'est inquiété, malgré que l'aversion pour le Pape soit aussi vivace qu'auparavant. Mais une persécution serait odieuse, et les Catholiques ne seraient pas disposés à céder. D'ailleurs, le calme rétabli, on a compris qu'en vérité, le rétablissement de la hiérarchie était une conséquence de l'acte de

1829. L'esprit public a été plus sage que le Parlement. La loi des Titres Ecclésiastiques est une lettre morte, comme l'avaient prédit et Sir James Graham et le comte d'Aberdeen, comme probablement l'avait prévu Lord John Russell lui-même. On a été quelque peu inconséquent, mais on l'a été par le fait de ce bon sens pratique qui, en maintes occasions, a empêché l'Angleterre de suivre jusqu'à leurs derniers et déplorable résultats, les principes qu'elle avait posés. Nous avouons en toute humilité qu'il nous est impossible de découvrir en quoi le sens pratique qui entraîne des conséquences si raisonnables, ne serait pas supérieur à la logique qui force des monarques et des gouvernements catholiques à poursuivre leurs maximes jusqu'aux appels comme d'abus !

En résumé, on peut affirmer que la loi de Lord Russell, résultat des passions du moment et des préjugés séculaires, fut néanmoins vaincue par le bon sens de la nation revenue à elle-même, et que cette loi a plutôt contribué à affermir la liberté religieuse qu'à l'ébranler. Cette conséquence indirecte, il est vrai, n'était ni prévue, ni voulue.

V

L'Église d'Angleterre, surtout, n'a pas retiré de l'agitation, en partie suscitée par elle, le profit qu'elle en attendait. Au contraire, le rétablissement de la hiérarchie a été un coup terrible porté à la religion par la loi et soutenu par elle. On se souvient des reproches que le Cardinal Wiseman adressait aux membres de cette Église sur le triste rôle qu'ils avaient joué dans cette malheureuse affaire. Leur irritation avait été grande ; même ceux qui s'opposèrent aux violences populaires ou aux violences légales du gouvernement partagèrent le ressentiment causé dans la nation par le bref pontifical. C'est qu'il y avait dans ce document l'expression de principes et de prétentions, que les Anglicans regardaient comme une négation directe des principes sur lesquels reposait tout l'édifice de l'Église officielle.

L'évêque de Londres disait : " La désignation d'évêques chargés de présider aux nouveaux diocèses d'Angleterre.....est virtuellement un déni de l'autorité (spirituelle) de la souveraine d'Angleterre et de l'épiscopat anglais, comme aussi un déni de la validité de nos ordres et une prétention à la juridiction spirituelle sur toute la population chrétienne du royaume."

En effet, le Pape détruisait et abolissait toute l'ancienne forme de l'Église d'Angleterre ¹; il déclarait donc qu'il n'y avait plus d'archevêque de Cantorbéry, plus d'évêque de Londres, et plus d'anciens sièges épiscopaux. A la voix de Pie IX, une nouvelle Église surgissait en Angleterre, pour remplacer celle que Grégoire-le-Grand avait autrefois fondée en l'Île des Saints.

D'un autre côté, les Anglicans de la Haute Église, et surtout l'école dont le Dr. Pusey était le chef, prétendaient bien n'être pas des *protestants*, dans le sens strict du mot. Pour eux, l'Église anglicane était un rameau du grand arbre planté par Jésus-Christ. " Les églises chrétiennes qui reconnaissent le principe d'autorité ne sont pas, malgré quelques dissidences partielles, en schisme les unes contre les autres : elles se réunissent en le Chef Suprême, le Verbe Incarné."

Les Anglicans, qui s'attachaient à ces idées, croyaient donc avoir à leur tête de véritables et légitimes évêques, validement consacrés et pourvus d'une juridiction ecclésiastique reconnue par le droit. Or Pie IX venait de proclamer ouvertement que toute l'ancienne Église d'Angleterre avait cessé d'exister. Il devenait donc clair aux yeux des Anglicans que le Pape et l'Église universelle ne les reconnaissaient pas pour catholiques; qu'ils étaient par conséquent des schismatiques et des hérétiques. C'était nier le principe sur lequel ils avaient cru que leur Église reposait. Alors grand fut l'émoi, grande aussi l'indignation. Les Puséistes reprochèrent au Pape cette nomination à des sièges épiscopaux déjà occupés par des titulaires légitimes : ils oubliaient que le Pape ne reconnaît pas et n'a jamais reconnu la juridiction des évêques anglicans.

Les évêques de l'Église nationale se plainquirent avec amertume. Pour ces prélats, il était sans doute fort humiliant que le Pape ne reconnût pas leur autorité et traitât l'Angleterre comme un pays qui n'a pas d'Église, et il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs le premier motif de leur colère. Le bref de Septembre était une déclaration de principes niant l'Église nationale, en même temps qu'un acte de souveraine juridiction remplaçant cette Église infidèle par une nouvelle organisation hiérarchique.

Au fond, pour les catholiques, la question est bien simple. Non-seulement les évêques de l'Église officielle n'avaient pas alors et n'ont jamais eu, depuis la consommation du schisme, aucune juridiction ecclésiastique, mais ils ne reçoivent pas même le caractère, l'ordre épiscopal. Leurs ordinations sont depuis longtemps inva-

¹ Bref Pontifical.

lides, puisqu'il est prouvé que Parker, archevêque de Cantorbéry sous Elizabeth, ne fut jamais validement ordonné, et que c'est par lui seul que les évêques anglicans ont reçu les ordres reconnus dans leur Église. Au reste, la formule d'ordination admise du temps d'Edouard VI et conservée depuis, avec quelques modifications, n'est pas suffisante comme forme du sacrement d'ordre. Elizabeth, en sa qualité de chef de l'Église, avait autrefois publié une espèce de bulle pour rassurer les évêques sur leurs ordinations. Elle daignait leur dire que les bruits qui couraient sur leur compte étaient des calomnies, et que, s'il était besoin, elle supplérait à ce qui aurait pu manquer. La parole royale porta la consolation dans l'âme de ses prélats fidèles, mais les catholiques et les *dissidents* continuèrent, sans respect pour les définitions de la reine, de soutenir que l'Église anglicane n'avait pas d'évêques.

L'Église catholique n'a jamais rien dit ou fait qui pût donner à entendre qu'elle leur reconnaissait aucun caractère sacré. Le Bref de septembre parut aux évêques anglicans une déclaration formelle où le Pape disait aux prélats officiels, ainsi qu'à leur clergé : " Le seul moyen de vous réunir à nous, c'est d'abandonner vos sièges, d'abjurer vos hérésies et de demander humblement, comme laïques, admission dans le sein de cette Église Romaine que vous avez abandonnée."

Ils ne voulurent pas entendre le langage de la charité. Ils trouvèrent préférable de voir dans le document pontifical une insulte à la couronne d'où ils tenaient et leurs pouvoirs et leurs prérogatives.

Chose étrange et providentielle ! c'est au moment où ces prélats prétendent affirmer contre le Pape, le droit de l'Église nationale d'être considérée comme Église véritable, qu'ils abandonnent et abdiquent entre les mains du pouvoir civil les derniers restes de leur indépendance religieuse.

En janvier 1851, le *Times* disait : " Les chronologistes auront à relater qu'en 1850 la suprématie royale en matières spirituelles a été finalement reconnue."

Nous l'avons dit, jusque-là, on avait bien reconnu le souverain comme chef de l'Église anglicane, mais cette suprématie était définie d'une manière vague. Plusieurs évêques et un très-grand nombre de ministres distingués admettaient que leur Église dépendait du souverain temporel ; mais ils niaient que la Reine fût la source de la juridiction spirituelle. " Cette concession, disaient-ils, ferait de nous une Église à part ; schismatique, par conséquent. Non ; la juridiction spirituelle vient de Jésus-Christ, pour nous comme pour les autres églises catholiques ; nous sommes les

rameaux d'un même arbre." Cette doctrine, moins prononcée chez les prélats (à l'exception de l'évêque d'Exeter), était vigoureusement soutenue par les docteurs les plus accrédités dans l'Église nationale. Ces hommes respectables rejetaient surtout l'idée que leur Église fût protestante.

Or, qu'arriva-t-il ? Nous l'avons vu. Les évêques, indignés de l'agression papale, signèrent des adresses à la Reine où ils la reconnaissent comme la source de tout pouvoir temporel et spirituel : à elle appartient le gouvernement en dernier ressort. L'évêque d'Exeter, seul parmi les évêques, protesta.

La profession de foi de l'épiscopat anglican reçut l'adhésion du clergé inférieur. Quelques puséistes, rares échappés à ce naufrage du principe spirituel, jetèrent des cris de douleur et de désespoir ; mais leur voix resta sans écho. L'Église anglicane, sous le coup vigoureux porté par le bref de Pie IX, rentra dans son rôle naturel et primitif. Elle s'emboîta définitivement dans l'État, dont elle devint un des rouages. Désormais, elle dut se résigner à ne vivre que par la grâce du souverain ; et certes, rien de plus logique, puisque la cause première qui donne la vie est aussi celle qui la soutient. A la lettre, l'Église anglicane dut renoncer à une vie indépendante : le jour où, pour échapper aux conséquences du rétablissement de la hiérarchie, elle demanda secours et vengeance au pouvoir temporel, ce jour-là, elle dut se ranger dans la catégorie des Églises protestantes.

Cette abdication honteuse proclamait hautement en Angleterre le triomphe du principe moderne, c'est-à-dire l'abaissement, ou plutôt l'absorption finale et absolue de l'élément ecclésiastique, surnaturel, par l'élément laïque, naturel.

Une assemblée nombreuse, tenue à Londres dans le temps de l'agitation anti-catholique, décida que " la foi protestante reconnaissait la Reine comme chef spirituel de l'Église, puisqu'elle représente et est la personnification du corps laïque, lequel a toujours exercé une domination suprême sur l'Église depuis sa fondation."

Cette doctrine est un des articles fondamentaux de la grande hérésie moderne. Elle a toujours été soutenue par les églises dites évangéliques. Les premiers réformateurs faisaient découler le droit d'enseigner de l'assemblée des fidèles. Les Anglicans, et les épiscopaux en général, n'avaient jamais voulu admettre cela ; mais en confessant que la Reine est la source de tout pouvoir ecclésiastique, ils proclamèrent virtuellement le principe presbytérien, laïque, protestant.

L'Église anglicane, en se soumettant sans réserve au pouvoir

laïque, se déclarait donc protestante. Elle avouait virtuellement qu'elle ne faisait pas partie de la grande famille catholique. Elle reconnaissait que son véritable rôle, c'était de demander l'être, le mouvement et la vie au pouvoir temporel. La Reine, ou plutôt Lord John Russell, fut définitivement reconnu comme Pape en Angleterre.

Une autre conséquence non moins désastreuse résulta du mouvement anti-papal. Le principe d'autorité, reconnu jusque-là dans l'Église nationale, fut sérieusement attaqué et affaibli, sinon formellement rejeté. On a pu remarquer que déjà l'Archevêque de Cantorbéry ¹ avait refusé de se reconnaître comme juge en matières de controverses religieuses. Sans doute, l'hérésie réduite en système est essentiellement une négation du principe d'autorité, et dans ce sens, aux yeux des Catholiques, l'Église anglicane a toujours eu tort de ne pas s'avouer protestante. Quoiqu'il en soit, Henri VIII et Elizabeth, en se séparant du Pape, n'ont pas entendu laisser à leurs sujets le droit de jugement privé en matières religieuses. Ce droit, le fondement même du système protestant, n'avait jamais été reconnu, ni par le Roi, ni par l'Église anglicane elle-même. Les dissidents étaient des hérétiques, parce qu'ils ne se soumettaient pas au jugement de l'Église officielle. On sait que ce droit de juger ou de coercition spirituelle a été exercé en Angleterre avec beaucoup de vigueur. Où résidait ce principe d'autorité ? dans le souverain ou dans les évêques ? C'est un point sur lequel il y avait des divergences d'opinion, comme aussi sur l'étendue et la nature du pouvoir : mais enfin le principe d'autorité n'était pas rejeté. ²

Aussitôt que parurent les manifestes des évêques anglicans, un grand nombre de ministres virent avec effroi que Leurs Seigneuries franchissaient aveuglément les dernières barrières qui séparaient encore l'établissement d'avec les sectes dissidentes. Voici leur argument. Vous soumettez l'Église nationale à l'État : or, l'État n'est plus catholique ; il est indifférent, il est protestant : donc vous rendez l'Église protestante ; vous détruisez le principe d'autorité.

“ Le vrai danger, disait l'Archidiacre Denison, c'est que l'État, n'étant plus catholique depuis longtemps, n'arrive, par une influence indirecte ou par un refus de droits et de liberté, à dépouiller graduellement l'Église d'Angleterre de son caractère catholique.”

“ Quand ce fait sera accompli, et je dis, sans nulle crainte, qu'il

¹ Voir 1^{er} article, livraison de Mai.

² Voir Newman : *Apologia pro vita sua*.

est en voie d'accomplissement très-rapide, le peuple anglais n'aura plus qu'à choisir entre l'incrédulité et Rome!"¹

Les Anglicans, que n'aveuglaient pas trop leurs préjugés, reconnaissaient donc que le grand danger, c'était le rationalisme, conséquence directe et immédiate du libre examen; et de plus, que le libre examen ou la négation du principe d'autorité, résultait de la soumission absolue que l'on venait de professer à l'égard de l'État protestant. Pour eux, le grand ennemi de leur Église, "c'est Lord John Russell, qui a moins de religion que le Pape."² Mais ces protestations n'étaient que des voix isolées. La lettre de Lord Russell à l'évêque de Durham fut tacitement reconnue comme exprimant la nature du système anglican. Le noble Lord proclame que cette Église est protestante; il s'élève avec aigreur contre les membres si nombreux et si respectables de la Haute Église, qui ont fait des efforts pour se rapprocher des traditions anciennes. Il blâme le Pape; mais il blâme plus encore les Anglicans, dont les doctrines et les pratiques font que l'Église nationale se distingue des sectes dissidentes. Les journaux demandent que les diverses communions laissent de côté les points de doctrine secondaires, se réunissent sur les grands principes et présentent ainsi à l'agression papale une ligne de bataille compacte et serrée. Par leurs adresses à la Reine et par leur silence coupable, les prélats ont adhéré à ces documents. On peut donc dire avec vérité qu'ils se sont alors rangés sous le drapeau du libre examen, et qu'aujourd'hui, ils n'ont plus droit de prescrire à leur clergé, ni à leurs ouailles, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut rejeter. Depuis cette dernière et désastreuse apostasie de ses ministres, l'Église officielle a été abreuvée d'outrages. Déjà, en juillet 1850, cette Église avait humblement accepté la sentence finale proclamant que la régénération par le baptême n'est pas un dogme nécessaire dans la religion de l'État. Cette définition *ex cathedra* de Lord John Russell avait été comme le signal de plusieurs autres actes du même genre, lesquels furent enfin couronnés par la "Lettre de Durham."

Naguères encore, nous avons été témoins des efforts malheureux des prélats anglicans pour resaisir ce pouvoir, cette autorité spirituelle. Ils condamnèrent les auteurs des "*Essays and Reviews*," lesquels posaient des principes subversifs de tout l'ordre religieux. L'accusation était clairement prouvée: ils professaient des doctrines contraires à ce que l'Église nationale a toujours enseigné. Jamais jugement ne parut mieux motivé, et pourtant cet acte d'autorité spi-

¹ Lettre au *Times*.

² *Guardian*.

rituelle a été corrigé par le juge suprême, le tribunal agissant au nom de la Reine !

Dernièrement encore, un évêque colonial, le Dr. Colenso, attaque l'inspiration de la Bible après avoir été lui-même désabusé par quelque catéchumène hottentot. L'inspiration des Saintes Ecritures est apparemment un point fondamental dans le système chrétien. La nier, même partiellement, c'est saper par la base l'autorité de tout le livre sacré. C'est ce que faisait le Dr. Colenso, et les prélats anglicans, ses confrères, oubliant l'abdication de 1851, osèrent le condamner. Encore une fois, le pouvoir civil leur ferma la bouche. A chaque instant, ils sont exposés à ces rebuffades, et ils doivent s'apercevoir que pour se tenir dans leur rôle et ne pas sortir du cercle qui leur est tracé, il ne leur reste plus, en face des questions religieuses, qu'à dire humblement :

“ *Nostrum non est tantos componere lites.*”

Nul ne devra s'étonner d'entendre l'évêque anglican¹ de Toronto déplorer cet état de choses et appeler de ses vœux un changement dans les rapports de l'Église avec l'État.

VI.

Les tristes conséquences qui viennent d'être signalées avaient été prévues et prédites. En voyant ce naufrage d'une église qu'ils avaient aimée et respectée, un grand nombre de personnages distingués se décidèrent à abandonner complètement le vaisseau qui

1 L'évêque Strachan (Synode de Juin) se félicite de ce que le jugement rendu par le Conseil privé n'atteint que bien peu son église. On sait que ce jugement a soulevé la question de savoir de qui et d'où les évêques coloniaux tiennent leur juridiction, puisqu'elle ne peut leur venir de la reine. Il serait assez curieux, pour le moins, que dans notre pays, où il est déclaré expédient que tout semblant de relations cesse entre l'Église et l'État, notre législation, sans s'en douter, eût conféré la juridiction à l'évêque protestant de Montréal, comme semble le supposer M. Bethune (*Gazette*, 14 juin). Voici quelques questions intéressantes, après le fameux jugement qui déclare que la reine peut bien commander l'ordination d'un évêque, mais ne peut pas lui donner de juridiction, ni assigner de diocèse dans une colonie gouvernée par une législature locale.

1° Les évêques *dits* anglicans sont-ils vraiment évêques de l'Église d'Angleterre ?

2° Notre législature a-t-elle l'intention de leur assigner un diocèse avec juridiction ecclésiastique ?

3° Si la réponse est affirmative, l'Église dite anglicane n'est-elle pas dépendante de l'État ; n'est-elle pas Église d'État, soumise au Conseil exécutif ?

Il est à espérer que ces questions intéressantes seront examinées par quelque docteur *in utroque jure*.

sombrait dans l'océan du doute, de l'incrédulité et de l'indifférence. La liste de ceux pour qui le rétablissement de la hiérarchie catholique et l'agitation *protestante* de leurs évêques, furent un trait de lumière, serait réellement trop longue à dresser ici. Pendant plusieurs mois, les journaux ne cessèrent d'enregistrer des conversions nombreuses.

L'Église nationale perdit alors plusieurs de ses enfants les plus illustres : ceux qui venaient ainsi demander admission dans la sainte Église Romaine sortaient presque tous des rangs de la noblesse ou du clergé. L'acte vigoureux de Pie IX eut donc encore un excellent résultat : il porta la lumière dans les consciences. Ceux qui, comme autrefois le Dr. Newman et ses amis, tenaient à une Église catholique, surnaturelle, distincte du pouvoir civil, s'aperçurent que rien de tout cela ne se trouvait dans l'Église où ils avaient été élevés. Dans leur bonne foi, ils s'étaient crus membres de la grande famille catholique ; mais quand ils entendirent l'Église universelle, par la bouche de Pierre, proclamer que l'Église fondée en Angleterre par le moine Augustin avait cessé d'exister, la lumière se fit dans leur âme, et, avec le secours de la grâce, ils entrèrent en grand nombre dans le sein de cette religion catholique hors de laquelle il n'y a point de salut.

Quelques catholiques sincères, *mais modérés*, ont craint que le Pape n'eût un peu précipité les choses et arrêté le flot des conversions qui montait toujours et semblait devoir bientôt amener sur les rivages de l'Église de nombreux enfants

.....“ qu'en son sein elle n'a point portés.”

Le coup d'œil de Pie IX est juste ; il choisit admirablement bien son temps, et il nous semble qu'on a dit de lui qu'il a le génie de l'à propos. Ici, d'ailleurs, le Pape s'était éclairé des conseils et des prières des catholiques anglais et en particulier du Cardinal Wiseman, qui connaissait mieux que personne l'état des esprits.

Il y avait et il y a encore en Angleterre deux classes de personnes qui tendaient à se rapprocher de l'Église catholique. Les uns, très-satisfaits des doctrines de l'établissement officiel, regrettaient néanmoins qu'on eût, dans la pratique, abandonné les usages, l'extérieur, le *cérémonial* de l'ancienne Église. La réforme, le mouvement religieux consistait pour eux en une prédilection marquée pour les cierges, les encensoirs, les surplis et même les rubriques de l'Église romaine. C'étaient les archéologues, les amateurs du gothique et des verres peints du moyen-âge. Avec une soutane, un peu de présence réelle et quelques promenades

d'amateurs dans le pays de l'ascétisme, ces honnêtes anglicans s'accommodaient assez de leur Église.

Au dessus d'eux, dans l'échelle de la science théologique, il y avait une classe d'hommes sérieusement instruits, pieux, cherchant avec ardeur à résoudre les difficultés dont ils voyaient leur Église entourée. Ils voulaient une église épiscopale, catholique, ayant autorité en matière de foi et nullement tolérante de l'erreur. A cette école se rattachaient les Pusey, les Keble, les Faber, les Wilberforce, les Newman, les Oakley et les Manning. Plusieurs de ces hommes célèbres s'étaient déjà rangés du côté de la vérité, quand Pie IX publia son bref de rétablissement. Les autres durent prendre leur parti. Un certain nombre fermèrent les yeux à la lumière, ou leurs cœurs à la grâce. Les autres, très-nombreux, devinrent catholiques. Ainsi le Pape avait établi une ligne de démarcation entre la vérité et l'erreur. Il fallut se déterminer pour le protestantisme avec Lord Russell, ou pour le catholicisme avec Pie IX. Ce dernier parti fut embrassé par une foule d'avocats, de médecins, de gentlemen, de seigneurs et de ministres anglicans. De ce nombre fut l'archidiacre Manning, aujourd'hui archevêque de Westminster.

Quant aux anciens catholiques, on peut affirmer sans crainte que le rétablissement de la hiérarchie de leur église produisit sur eux d'excellents résultats.

Toute la législation anglaise en matière religieuse avait eu pour but et pour résultat de faire naître et de développer chez les Anglais des sentiments de défiance vis-à-vis du St. Siège. A force de protester que le Pape n'a aucun pouvoir direct ou indirect sur le temporel des rois, bon nombre de catholiques anglais avaient fini par se remplir l'esprit d'idées assez peu orthodoxes en ce qui regarde les rapports des deux puissances.

Élevés, la plupart, dans les idées gallicanes soutenues par leur historien, le Dr. Lingard, ils se montrèrent excessivement timides dans l'affirmation de leurs droits. O'Connell avait d'abord rencontré plus de sympathie chez les réformistes protestants que de la part des nobles catholiques. Charitables, sincèrement religieux, ils n'étaient peut-être pas, du moins un certain nombre d'entr'eux, assez éclairés sur les véritables limites que la volonté divine a fixées au pouvoir civil. Ajoutez à cela que les persécutions qui avaient décimé leurs rangs, et accoutumé leurs pères à se cacher, à vivre dans l'ombre, sans faire connaître leur religion, avaient en même temps engendré chez eux des habitudes de timidité qu'ils n'avaient pas encore surmontées entièrement. Il faut avouer qu'un

certain nombre, dans la haute noblesse surtout, accueillirent avec quelque crainte la nouvelle de l'initiative vigoureuse prise par le chef spirituel de leur Église.

Il y en eut même qui allèrent jusqu'à blâmer ouvertement cet exercice d'un pouvoir inaliénable. Le duc de Norfolk, premier pair du royaume, adhéra publiquement à une lettre où Lord Beaumont, catholique comme lui, affirmait que le Pape avait outre-passé ses pouvoirs en créant des évêchés en Angleterre, et que c'était une usurpation des prérogatives de la Couronne. Il est vrai que le duc était vieux et n'avait jamais été remarquable, même dans sa jeunesse, par un esprit bien étendu.

D'autres catholiques, sans aller si loin, trouvèrent impolitique et inopportun l'acte du Souverain-Pontife. Lord Camoys, tout en votant contre le bill des Titres Ecclésiastiques, s'exprima dans ce sens. Les autres Pairs catholiques votèrent sans phrases contre le bill, mais signèrent la protestation que nous avons mentionnée.

Il est incontestable que les idées souvent émises par le Dr. Lingard dans son "*Histoire*," si recommandable d'ailleurs, ont dû être pour quelque chose dans l'espèce de surprise qui accueillit le bref de septembre. On était effrayé de voir le Pape affirmer ses droits, et, en dépit de trois siècles de persécution légale, étendre la main sur l'Angleterre et lui dire : " J'ai droit sur vous."

Mais l'hésitation ne fut pas de longue durée. Pour eux aussi, le bref de septembre fut un coup de lumière. Le courage du premier pasteur releva leur propre courage ; l'exercice d'un pouvoir autrefois disputé et rendu presque problématique par plusieurs écrivains anglais et français imbus d'idées hostiles au St. Siège, fit disparaître leurs doutes. Les catholiques anciens devinrent aussi sincèrement *ultramontains* que les nouveaux convertis.

Depuis ce temps, il semble que le vieux levain de l'anglo-gallicanisme ait cessé de fermenter chez les catholiques anglais. Ils se distinguent par un attachement sans bornes pour le siège de Pierre. Aussi Dieu répand avec abondance sur eux les bénédictions promises à ceux qui honorent leurs parents. La foi, sans laquelle il est impossible d'être sauvé, s'étend sur toute la surface de l'Angleterre, et les journaux protestants avouent avec alarme que le papisme envahit la Grande-Bretagne.

Dernièrement encore, l'Église a remporté dans les Communes anglaises une victoire importante. Une majorité considérable a déclaré que, dorénavant, on ne devra pas exiger des membres catholiques le serment odieux qu'on leur a jusqu'à présent imposé. Puisse cette nouvelle Église d'Angleterre marcher tou-

jours de victoire en victoire, jusqu'au moment où seront brisés les derniers anneaux de la chaîne des persécutions. Déjà, jeune et belle, elle répond noblement aux espérances que son glorieux fondateur, Pie IX, avait mises en elle. Assurément, il n'y a pas de présomption à prédire de glorieuses destinées à une Eglise qui, à peine née d'hier, a produit ou attiré à elle les Faber, les Newman, les Oakley, les Manning et tant d'autres hommes illustres. Nous ne connaissons ici presque rien des conversions qui s'opèrent tous les jours dans l'Angleterre. Mais l'Église de Jésus-Christ étend ses rameaux sur toute l'île des Edouard et des Alfred, pendant que l'établissement des Henri VIII et des Elizabéth tend à devenir de jour en jour un vain simulacre où on ne peut plus "reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes,".....où "les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes....." ¹ Mais de cet abaissement malheureux et déplorable où est tombée la communion anglicane, Dieu fait sortir le bien de son Eglise, par des conversions nombreuses.

Nous sommes loin de nous réjouir en entendant, pour ainsi dire, "les dernières pulsations de vie de l'anglicanisme, pulsations d'agonie, travail de mort ;....." ² mais nous pouvons et nous devons prier pour que la "jeunesse de cette Eglise se renouvelle comme celle de l'aigle," en venant demander aux évêques du Pape la vraie science et la vie, qui est dans le Christ.

Bossuet disait en parlant des Anglais : "Une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de Saint-Pierre, d'où elle a reçu le christianisme..... Les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écouterà les gémissements de ses saints." ³

Qui sait, en effet, si la conversion de cette nation puissante n'est pas la consolation suprême que Dieu réserve à son Église, en ces temps de trahisons et de bassesses ? Les progrès immenses que la vraie religion fait tous les jours en Angleterre peuvent bien être des promesses pour l'avenir.

Le monde catholique prie, avec les saints du ciel, pour que le royaume de Dieu se rétablisse pleinement dans le pays qui a été

1 Bossuet.

2 Mouvement catholique en Angleterre.

3 Hist. des variations. Liv. 7.

jadis l'île des Saints. A quelque degré de prospérité que puisse jamais atteindre l'Église catholique en Angleterre, il faudra toujours reconnaître que le rétablissement de la hiérarchie a été, dans les vues de la Providence, un des principaux instruments qui ont amené ces glorieux résultats. Si l'Église qui civilisa les Anglo-Saxons et en fit une nation de saints et de missionnaires, honore dans Grégoire-le-Grand et le moine Augustin, ses pères en Jésus-Christ, l'Église qui paraît destinée à faire reflourir la vraie religion dans l'Angleterre vieillie, mais encore puissante, sera toujours une des plus belles gloires de l'immortel Pie IX et de Nicolas Wiseman, "l'homme de la Providence pour l'Angleterre."

R. OUELLET, P^{tes}.

(Fin.)

L'AQUEDUC DE MONTREAL. ¹

La nécessité, mère de l'invention, enseigna aux premiers fondateurs des villes de l'antiquité à détourner les rivières de leur cours pour les amener au sein de leurs splendides demeures, et s'assurer ainsi un approvisionnement d'eau que leur refusait l'aridité des lieux ou l'isolement de leur position. Produits par le besoin, ces ouvrages eurent d'abord cette imposante majesté qu'inspirent toujours les vastes déplacements de la matière brute par l'homme. L'art ne vint qu'ensuite, et c'est de cette époque que les historiens des cités anciennes les plus célèbres commencent à nous faire de longues descriptions des travaux hydrauliques qui ornaient ces villes.

Sésostris, Sémiramis, Salomon et Ezekiah, attachent leur nom à des ouvrages immenses pour amener l'eau à leur capitale, et l'on sait que le lac Mœris n'est autre chose qu'un ancien réservoir. Hérodote consacre plusieurs de ses pages immortelles à décrire le mode d'après lequel Eupalinas, architecte de Mégare, fournit l'eau à la ville de Samos ; plus tard, Sextus J. Frontinus, inspecteur des aqueducs romains sous Nerva, écrit un long traité sur le sujet— *De Aquæductibus Urbis Romæ*, — et dit que ces travaux sont la meilleure preuve de la grandeur de l'Empire.

¹ Nous devons exprimer ici nos remerciements au Surintendant de l'Aqueduc de Montréal, M. L. Lesage, pour l'obligeance avec laquelle il s'est mis à notre disposition dans tous les renseignements que nous lui avons demandés et qu'il s'est pressé de nous donner chaque fois que la chose lui a été possible.

Il a raison. On sait, en effet, que ces maîtres du monde n'épargnèrent rien pour doter d'aqueducs superbes non seulement la Cité, mais encore les villes principales des provinces conquises. Ceux de Rome présentaient, réunis, une ligne de plus de 20,000 verges, et versaient chaque jour dans la Cité 2,832 verges cubes d'eau, c'est-à-dire autant que pourrait en donner un courant large de 30 pieds sur 6 de profondeur et coulant avec une vitesse ordinaire. Ils y faisaient venir l'eau de distances prodigieuses, tantôt sur des arcades, tantôt à travers des rochers et des montagnes. Quand le niveau du canal de conduite était trop élevé et qu'il y avait danger que la trop grande élévation des arcades nuisît à leur solidité, ils en construisaient deux ou trois rangs les uns sur les autres. Il fut un temps où pas moins de vingt aqueducs traversaient ainsi la *campagna romana* et apportaient à Rome la fraîcheur et la salubrité. L'un de ces aqueducs comptait 7,000 arcades ayant de 100 à 200 pieds d'élévation. Celui d'Agrippa, *Aqua Virginalis*, avait 1400 pas romains, était supporté par 10 arcades sur la moitié de la longueur, et orné de 400 colonnes et de 300 statues. Restauré par Nicolas V et Pie IX, ce magnifique aqueduc existe encore dans toute sa magnificence et son utilité premières. Les restes de ces constructions gigantesques, tant à Rome que dans les provinces, constituent, au dire des écrivains, les monuments les plus merveilleux peut-être de l'architecture romaine.

Cependant, si la hardiesse et la solidité de ces ouvrages étonnent aujourd'hui le voyageur, il n'en est pas de même de l'esprit d'invention de leurs architectes; car ils ne paraissent avoir connu qu'un seul moyen de faire venir l'eau d'une certaine distance. Ce moyen consistait dans la prise de superficie. Aussi, toute la difficulté se bornait-elle pour eux à soutenir les eaux au même niveau depuis le point de départ jusqu'au lieu d'arrivée, en ayant soin de ménager une pente suffisante. Rencontraient-ils une vallée à franchir, les architectes y jetaient une longue suite d'arcades au sommet desquelles ils perchaient leur canal. On se servit pour la première fois du syphon dans la construction de l'aqueduc du mont Pyla à Fourvières (Lyon), sous le règne de Caligula. Constantin en fit également usage pour amener l'eau à sa nouvelle capitale, Byzance. Mais c'est tout:— les anciens ne connaissaient pas la loi physique de la pesanteur de l'air et ne surent pas élever les eaux.

La science de l'hydraulique partagea l'élan général donné aux choses de l'intelligence par le grand siècle de Louis XIV, et entra dans une voie de perfectionnements où la découverte de la vapeur

allait bientôt la faire marcher à grands pas. “ Les études qui furent faites par les ordres du grand roi pour amener des eaux à Versailles, dit M. de Caux, contribuèrent à l'établissement de la plupart des principes sur lesquels se fonde cette science, tels que beaucoup de lois relatives au mouvement de l'eau, tant dans les canaux que dans les rivières et dans les tuyaux de conduite.” Mais à notre époque revient la gloire des plus grands comme des plus parfaits travaux hydrauliques.

A cet égard comme à beaucoup d'autres, la science semble avoir dit son dernier mot, et aujourd'hui il n'est pas de ville, si peu considérable qu'elle soit, qui ne possède, avec son chemin de fer et sa ligne télégraphique, une alimentation d'eau fournie soit par la vapeur, soit par la simple gravité du cours-d'eau lui-même.

Une courte notice sur les principaux aqueducs construits de notre temps permettra de saisir davantage l'importance des travaux entrepris à cet égard par la ville de Montréal. Ces principaux établissements de distribution d'eaux publiques de notre siècle sont ceux de Marseille, de Glasgow, de New-York et de Philadelphie.

I.

Marseille, on le sait, est une ville de France de premier ordre par son commerce, sa population, sa richesse et son port de mer. Groupée sur les flancs d'un rocher aride, constamment brûlée par le soleil du midi, sans avoir autour d'elle aucun moyen de désaltérer ni ses habitants, ni son sol, ni d'assainir ses parties basses, elle perdait en insalubrité une partie des avantages qu'elle retirait de sa position exceptionnelle; et il arrivait qu'à certaines époques de l'année, le manque d'eau rendait cette ville tout-à-fait inhabitable. ¹ On comprend de quelle importance vitale était pour Marseille la construction d'ouvrages hydrauliques qui pussent obvier en tout ou partie à de tels désavantages.

Aussi voit-on, dès le règne de Louis XII, qu'il est question d'un canal de Provence alimenté par la Durance. Plus tard, par les

¹ Telle était la disette des eaux potables et domestiques à Marseille, qu'en 1834, raconte un auteur, le maire se vit obligé d'employer deux compagnies de grenadiers pour garder le filet d'eau que la rivière de l'Huveaume fournissait encore; à diverses reprises, ajoute le même écrivain, la disette d'eau a causé dans Marseille des épidémies et des émeutes.

ordres de Louis XIV, Vauban se disposait à entreprendre cet ouvrage lorsque la mort vint l'arrêter. Reprise et abandonnée toujours, l'entreprise fut enfin confiée, en 1821, à un ingénieur habile qui se livra à une suite d'études approfondies; cependant, ce ne fut que vingt ans plus tard que le Conseil municipal de Marseille décida de se mettre à l'œuvre et d'adopter les plans de M. Montricher. Il s'agissait d'arroser environ 6,000 hectares de terrain et de se procurer une prise d'eau de 10 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire plus du huitième du débit total de la Durance aux plus basses eaux. Par suite de difficultés insurmontables, le canal fut effectivement creusé pour recevoir 10 mètres cubes, mais ne reçoit réellement que la moitié de cette quantité. Cependant, même avec cette réduction, cet ouvrage, qui mesure 82,694 verges environ de longueur, dont 15,634 en souterrain, fournit à Marseille l'eau nécessaire aux usages domestiques et manufacturiers, à l'arrosage de ses rues, à l'assainissement de son port, à la force motrice de diverses fabriques, et à l'irrigation de son territoire effectuée par 15 lieues de dérivation.

A Roquefavour, non loin de Marseille, le canal offre un pont-aqueduc en pierre de taille dont la hauteur est de plus de 200 pieds, et la longueur au couronnement de plus de 350 verges.

Parmi les souterrains au nombre de 40, trois ont environ 3500 verges. Le bassin d'arrivée des eaux de la Durance, qui occupe une superficie de 8,800 verges, est couvert et planté comme une promenade et contient les filtres à travers lesquels l'eau s'épure avant la distribution.

Telle est cette œuvre hydraulique, en son genre l'un des plus beaux, des plus importants et des plus utiles monuments qui aient été construits dans les temps anciens aussi bien que de nos jours.

“ Avant l'exécution du canal de la Durance, les rochers de Marseille pouvaient, écrit un ingénieur célèbre, être comparés aux rochers de Syra, qui est encore aujourd'hui le plus grand port de la Grèce et qui n'en est pas moins la plus nue et la plus dépouillée de toutes les Cyclades.”

II.

L'aqueduc qui, avec celui de la Durance, a été fondé sur les bases les plus larges et produit les plus grands résultats, est le Croton de New-York.

On sait que cette métropole du continent américain est située

dans l'île Manhattan, à l'embouchure du fleuve Hudson. Son sol, entouré d'eau salée, offre des inégalités qui ont jusqu'à 238 pieds d'élévation, et se compose pour la plus grande partie de gneis renfermant du carbonate de chaux dans la proportion de moitié environ de son volume. C'est dans ce terrain que les premiers habitants creusèrent des puits. A la fin du dernier siècle, la question d'une distribution d'eaux publiques fut sérieusement agitée, et le Dr. Brown fit le tableau le plus alarmant de la situation. Il s'éleva contre l'usage des puits dont les eaux, avant d'y arriver, se chargent d'impuretés de toute espèce, et démontra que l'état sanitaire d'une ville dépend bien plus de la qualité de l'eau qui s'y consomme que de celle de tout autre aliment. On finit par se convaincre qu'il fallait sortir de l'île pour aller chercher de l'eau sur le continent. Cependant, là comme à Marseille, le projet traversa mille phases diverses avant de recevoir une exécution, et ce ne fut qu'en 1835 que fut adopté le plan relatif au Croton.

Fondé sur le principe de la gravitation, cet ouvrage hydraulique a environ 40 milles de long. Sa prise d'eau est établie au moyen d'un barrage pratiqué sur la rivière Croton, laquelle est formée d'une quantité d'affluents, dont les trois principaux viennent se réunir à Owen-Town. L'aqueduc commence à environ 15 milles en aval de ce dernier point.

Le barrage a eu pour objet d'élever le niveau de l'eau de 40 pieds et la formation d'un vaste bassin, *Croton Lake*, qui sert de réservoir alimentaire à l'aqueduc et contient, sur une profondeur moyenne de 6 pieds, sur au moins 400 acres de superficie, un volume d'eau de 500 millions de gallons. Cet arrangement permet au Croton de fournir 35 millions de gallons en 24 heures, quantité jugée d'abord suffisante à la consommation de 1,750,000 habitants portée à une moyenne de 20 gallons par tête, y compris les besoins des manufactures, de la navigation, de l'arrosage, des égouts, etc., etc.

Il arrive quelquefois que, pendant deux ou trois mois de l'été, le Croton roule moins d'eau et ne donne alors qu'environ un minimum de 27 millions de gallons par jour, ce qui oblige de soutirer au bassin de réserve, *Croton Lake*, les 8 autres millions; mais ce bassin contient une quantité suffisante pour 62 jours et demi. Or, une pareille durée dépasse de beaucoup la durée observée pour le niveau des plus basses eaux de la rivière; d'ailleurs, la disposition heureuse du terrain permettait, en cas de besoin, d'établir encore d'autres réservoirs très-étendus en amont du *Croton Lake*.

L'aqueduc, ainsi qu'on vient de le dire, prend naissance au bar-

rage, est vouté dans toute sa longueur et conserve une pente uniforme de 1.1088 de pied par mille. La grille qui précède les vannes de la prise ont été garnies d'une toile métallique afin d'empêcher le poisson de passer.

Pour traverser le bras de mer, *Harlem River*, qui sépare du continent l'île de Manhattan, la ville de New-York a construit un pont, *High Bridge*, qui, par sa masse imposante et sa construction magnifique, rappelle les temps romains. Sa longueur est de 1450 pieds, son élévation de 114 pieds au-dessus du niveau de l'étal; il se compose de 15 arches dont 8 ont 100 pieds de hauteur sur 80 d'ouverture; les 7 autres n'ont que 50 pieds d'ouverture.

Le premier bassin de distribution—*distributing reservoir*—qui a été construit, a 386 pieds carrés de superficie, 42 pieds de profondeur et contient, au niveau de 32 pieds, 21 millions de gallons d'eau. Il est situé au sommet de Murray Hill, à 119 pieds au-dessus du niveau de la mer, et se partage en deux par une digue transversale. La vue de ce point commande l'Est et l'Ouest de l'île Manhattan, ainsi que la partie sud de la ville et la baie de New-York. Le second bassin qu'il fallut construire plus tard, le premier ne suffisait plus aux besoins de la ville (¹), se trouve voisin du premier, et, par une habile combinaison, fait partie des embellissements du *Central Park*, dont il est comme la mer. Il mesure 96 acres de superficie, 38 pieds de profondeur et contient 1,029,880,145 gallons.

Les immenses travaux de cet aqueduc ont été exécutés par la municipalité de New-York au prix de près de 10 millions de piastres, sous la direction du célèbre ingénieur, M. John B. Jervis; le prix des tuyaux de distribution s'élevait, en outre, en 1850, à \$1,800,000, ce qui, joint aux escomptes des emprunts qui ont été faits avant la fin des travaux, porte la dépense totale à plus de quatorze millions et demi de dollars. Le service annuel des intérêts se monte à près d'un million de piastres, perçu au moyen de taxes directes et de quelques taxes indirectes; un fonds d'amortissement pourvoit à l'extinction de toute la dette.

III.

A son tour, Glasgow est peut-être la seule ville au monde dont

¹ On pourra se faire une idée de la prodigieuse dépense d'eau à New-York, par le seul fait que la consommation de l'Hôtel St. Nicholas s'est élevée, en 1855, à 36,172,774 gallons. *Annual report of the C. A. D., New-York, 1858.*

l'alimentation hydraulique se présente dans des conditions aussi parfaites d'abondance, de pureté et de permanence.

Mécontente de la qualité des eaux qui lui étaient fournies par des compagnies particulières, la municipalité de cette ville chercha à les désintéresser et décida d'aller établir sa prise d'eau dans le *Loch Katrine*, situé au milieu des montagnes qui s'élèvent derrière Glasgow, à une distance de 37 milles. Encaissé entre des montagnes de schiste micacé, grossi constamment par d'abondantes pluies, perdu dans les *High Lands* de l'Ecosse, ce lac offre un magnifique bassin naturel. Sa superficie est de 114,940,000 pieds carrés et reçoit les eaux de 35 milles carrés de pays. En élevant légèrement le col du *Loch* et en réduisant de 3 pieds son niveau ordinaire, la ville s'est créé un bassin de réserve de 5 milliards 28 millions de gallons, ce qui, à 20 millions de gallons par jour, assure à la ville une réserve d'eau contre 250 jours de sécheresse.

L'eau est amenée à 6 milles de Glasgow, au moyen de tunnels, de ponts-aqueducs et de tuyaux. Deux tuyaux d'alimentation, de 36 pouces de diamètre chacun, descendent ensuite vers la ville.

La surface du *Loch Katrine* est à 360 pieds au dessus du niveau de la mer, et la moyenne du site sur lequel Glasgow est bâtie se trouve à 50 pieds environ au-dessus de ce dernier niveau.

L'aqueduc du *Loch Katrine* peut amener 40 millions de gallons par jour au bassin de distribution ; il en amène aujourd'hui 20 millions. Le coût de ces immenses travaux s'élève à près de trois millions et demi de piastres ; et la population de Glasgow est d'environ un demi-million d'âmes.

Tel est, en résumé, un aperçu de ce magnifique ouvrage où la nature a si merveilleusement servi l'art, et dans lequel on ne sait lequel admirer le plus, de l'esprit d'entreprise de Glasgow ou de la hardiesse de conception de ses ingénieurs.

Il nous reste maintenant à parler des aqueducs de Philadelphie, moins remarquables encore par leur grandeur que par les industries qu'ils firent naître et se développer dans cette grande ville.

IV.

Comme partout, les habitants de Philadelphie commencèrent par s'approvisionner d'eau au moyen de puits creusés près de leurs demeures. Cependant, dès 1794, la contamination et l'impureté de ces eaux étaient telles, qu'elles avaient fini par alarmer sérieusement les autorités, et, en présence des fièvres et des épidémies mortelles qui ravageaient la jeune et florissante cité, l'illustre Benjamin

Franklin indiqua le remède, qui consistait à doter la ville d'un approvisionnement d'eau situé en dehors de ses limites. Cet homme de bien fit encore plus, il recommanda dans son testament à ses concitoyens d'appliquer une partie de son legs à amener l'eau de la petite rivière Wissahickon dans la ville, et pour cela d'en élever le niveau au moyen d'un barrage. Chose digne de remarque, cette recommandation du célèbre penseur américain ne fut reconnue comme étant la plus pratique et la moins dispendieuse dans son exécution que plus d'un demi-siècle après, et alors que l'extension de la ville de ce côté rendait la chose impossible.

Les observations de Franklin produisirent, cependant, leur effet ; car l'attention des autorités fut attirée ainsi sur la question. On s'occupa de la chose et on discuta le plan de l'illustre patriote, mais sans s'y arrêter ; car on ouvrit des négociations avec la compagnie de l'*Union Canal*, qui n'aboutirent à rien. On aurait voulu amener l'eau du canal dans des citernes placées dans la cave de chaque maison, d'où, ensuite, il n'y aurait eu qu'à l'élever dans les appartements au moyen d'une pompe. Ce projet abandonné, le conseil municipal s'adressa à un ingénieur qui, après avoir exploré tous les environs de Philadelphie pour en examiner les cours-d'eau, se garda bien lui aussi de reconnaître la sagesse du plan de Franklin, mais recommanda d'amener les eaux de la petite rivière *Spring Mill*, située à 12 milles, dans un bassin de réception, d'où on pourrait ensuite les élever dans la ville par le moyen de machines à vapeur, le tout au prix de \$275,000. Rejeté de nouveau, ce plan fut suivi d'un autre présenté par le même ingénieur, et qui consistait à utiliser les eaux du Schuylkill avec des pompes à feu. Épris de la nouveauté de la chose, car on ne faisait alors que commencer à utiliser la vapeur, le Conseil ne regarda pas aux frais, ni à la sagesse, ni à l'utilité du plan, et donna ordre à M. Latrobe de se mettre à l'œuvre.

Il n'y avait à cette époque que trois engins à vapeur un peu considérables aux États-Unis, dont un à New-Jersey, un à New-York, et le troisième à Philadelphie même : aussi M. Latrobe eut-il toutes les misères du monde à trouver dans les États-Unis un ouvrier capable d'entreprendre la construction de deux engins à vapeur, les premiers de cette force sur le continent américain. Ces pompes à feu devaient, aux termes du contrat, élever 3 millions de gallons d'eau par jour à 50 pieds de haut, et l'entrepreneur en garantissait le fonctionnement pendant cinq ans, moyennant \$30,000.

Quand on songe qu'à cette époque, une partie des diverses pièces des machines à vapeur étaient en bois, et que les plus grands mor-

ceaux de fer battu n'avaient que 36 pouces par 15, que l'on ne pouvait rendre les pompes imperméables à l'air qu'en garnissant les joints de feuilles de cuivre, on se fera une idée de la grandeur, de l'audace et des difficultés de cette entreprise. C'était, d'ailleurs, la première fois qu'on appliquait sur une aussi grande échelle et pour une telle fin, la force motrice de la vapeur d'eau. Les tuyaux de distribution étaient tout simplement des troncs d'arbres d'un forage les uns de 6 pouces de diamètre, les autres de $4\frac{1}{2}$ pouces.

Les travaux commencèrent à fonctionner le 27 janvier 1801. Bientôt, cependant, il fallut construire une nouvelle chaudière, et le Comité de l'Aqueduc résolut, afin d'éviter les inconvénients qui se présentaient à tout bout de champ dans les chaudières en bois, d'en essayer une en fer. Le succès couronna cette tentative, et on renouvela de même celle de l'autre machine à vapeur. Entr'autres changements et améliorations que l'expérience fit introduire dans ces machines, moitié bois et moitié fer, il faut citer la confection d'une tige de piston forgée dans les ateliers de la Cité, de 4 pouces de diamètre et de 10 pieds de long, et qui fut regardée alors comme un ouvrage si extraordinaire que le rapport annuel des Commissaires de l'Aqueduc crut devoir en faire une mention spéciale.

Cependant, comme la consommation de la ville ne laissait pas un instant de relâche aux machines, et que les citoyens se trouvaient sans eau au premier dérangement des pompes, ce qui arrivait souvent, la municipalité fit faire de nouvelles études à deux ingénieurs qui, cette fois, proposèrent d'amener les eaux de la Wissahickon à Philadelphie au moyen de pompes à feu, moyennant \$359,000. Les échevins de Philadelphie penchèrent du côté de cet avis, et décidèrent de construire de nouvelles pompes à feu à Fairmont, sur le fleuve Schuylkill, et d'y creuser des bassins capables de fournir en tout temps de l'eau à la ville. Les travaux furent commencés en 1812.

La nouvelle machine, qui était à double effet, ou machine de Watt, élevait l'eau prise de Schuylkill dans un bassin situé à 102 pieds du niveau des basses eaux, et pompait 1,733,632 gallons d'eau par 24 heures, avec une dépense de combustible de 7 cordes de bois, et portait de 2 lbs. à $2\frac{1}{2}$ lbs. de pression de vapeur. A cette machine, on en ajouta une autre du genre de celle dite à haute pression, ¹ et dont on commençait alors à parler. Elle fut terminée

1 Une machine est dite à *basse pression*, lorsque la tension de la vapeur ne dépasse pas 1 atmosphère et $\frac{1}{2}$;—à *moyenne pression*, lorsque la tension de la vapeur est comprise entre $1\frac{1}{2}$ atmosphère et 4 atmosphères; et à *haute pression*, quand la vapeur agit avec une tension supérieure à 4 atmosphères. (*Traité de Physique Ganot.*)

deux ans plus tard, en 1817, et pouvait élever 2,300,000 gallons d'eau par 24 heures au prix de \$84.50 par jour. L'eau se rendait du bassin de réception dans celui de distribution par six tuyaux de bois d'un forage de 6 et de 4½ pouces de diamètre.

Malgré le million de piastres que la ville venait de dépenser en quinze ans de temps et presque en pure perte, il fallut bientôt songer à prendre les moyens d'assurer à Philadelphie des établissements hydrauliques plus vastes et moins sujets aux dérangements : c'est pourquoi il fut résolu de laisser de côté tout ce qui avait été fait jusque-là, pour le remplacer par la construction d'un barrage du Schuylkill, à Fairmont, et de pompes mues par l'eau. M. Cooley se chargea de la nouvelle entreprise au prix de \$150,000. Les travaux, commencés en avril 1819, furent achevés en juillet 1821.

Les pompes, qui reçoivent leur motion de roues à auges mises en mouvement par la chute de l'eau, sont sur la rive ouest. Les édifices qui les contiennent sont en pierre et ont 238 pieds de long sur 56 pieds de large. L'étage du bas est divisé en 12 chambres, dont quatre logent 8 pompes foulantes à double effet. Le centre de l'édifice, de 190 pieds par 25 pieds, donne accès aux diverses chambres de pompes. Au-dessus des pompes, et regardant l'Est, s'étend une terrasse sur toute la longueur de l'édifice ; elle a 26 pieds de large, est dallée et entourée de garde-corps, et permet aux visiteurs de voir en détail l'extérieur de ces immenses travaux.

Voici un tableau des dimensions des roues et des pompes de l'Aqueduc de Fairmount, Philadelphie :

Nombre de roues.	Diamètre des roues.	Largeur des roues.	Diamètre des pompes.	Bras des pompes.	Révolution des roues à la minute.	Capacité des pompes en gallons par révolution de roue.	Chiffre de gallons soulevés par chaque pompe par heure.
1	15 pds.	15 pds.	16 pes.	4½ pds.	14	91.08	76,507
2	16	"	"	5 "	13	101.2	78,936
3	16	"	"	5 "	13	101.2	78,936
4	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124
5	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124
6	16	"	"	5 "	13	101.2	78,936
7	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124
8	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124

Capacité totale des huit pompes par heure.....gallons, 633,811
 Capacité de la turbine par heure..... 87,408

Capacité totale des travaux hydrauliques de Fairmont par heure.....721,219
 Capacité moyenne de chaque pompe par heure..... 80,135

Le bassin de distribution alimenté par ces huit puissantes machines, auxquelles plus tard, en 1851, on ajouta une turbine Jonval, peuvent recevoir 26,896,536 gallons et sont situés à 51 pieds au-dessus des points les plus élevés de Philadelphie.

Les anciens tuyaux de bois furent remplacés graduellement par des tuyaux en fonte; et à la fin de 1828, on calculait à 45½ milles la longueur de ceux qu'on avait ainsi remplacés.

Il est permis de s'étonner des sommes considérables que Philadelphie a consacrées sans relâche, depuis la fin du dernier siècle, à la construction de ses aqueducs, et, ce semble, en perte; cependant, pour qui connaît cette ville, son développement et le caractère de ses industries, la chose s'offre sous un autre jour. L'entreprise de ses aqueducs n'eut pas pour seul résultat d'assainir la ville, dont le site était d'ailleurs déjà si merveilleusement choisi, mais elle y détermina la création d'ateliers pour la fabrication des pompes à feu et engins à vapeur qui, en peu de temps, occupèrent le premier rang sur ce continent. C'est des vastes usines de Philadelphie que sont sorties pendant longtemps et sortent encore les machines les plus parfaites de l'Amérique. De même que Philadelphie avait donné le signal de l'emploi des machines à vapeur pour l'approvisionnement hydraulique des grandes villes, ce fut elle aussi qui se servit la première de tuyaux de fonte. Satisfaite des expériences qu'elle en fit faire, elle les substitua peu à peu à ses anciens tuyaux de bois. Obligée de les importer d'Angleterre, elle eut bientôt la satisfaction de les acheter de ses propres ouvriers, et l'on sait que les fonderies de Philadelphie fournissent les tuyaux à presque toutes les administrations d'aqueduc et d'éclairage au gaz des États-Unis.

Il était dit, cependant, que là ne s'arrêterait pas l'esprit d'entreprise, et que la rage de perfectionnement des échevins de Philadelphie atteindrait son apogée d'utilité; car, du 7 octobre 1859 au 23 mars 1860, nous voyons les commissaires des aqueducs de Fairmount faire exécuter 122 expériences pour 19 genres de roues turbines différentes qui leur avaient été soumises comme supérieures, à certains égards, aux roues de front qui se trouvaient déjà en usage.

Les expériences eurent lieu dans des conditions uniformes, c'est-à-dire que toutes les roues eurent à se mouvoir sous une chute d'eau de 6 pieds, et qu'elles élevèrent de 500 à 1600 livres de 14 à 25 pieds.

Le concours fut annoncé dans le *Scientific American Journal* du 4 juin 1859 par l'ingénieur des aqueducs de Philadelphie, qui ajoutait

que la ville entrerait en marché avec le vainqueur pour la construction de deux de ses machines au château d'eau de Fairmount.

Le rapporteur du concours, M. H. P. M. Birkinbine, décerna la palme à quatre inventeurs, savoir :

M. J. E. P. Stevenson, de Paterson, N.-Y. ; M. Emile Geyelin, de Philadelphie ; Andrews et Kalbach, de Pensylvanie, et Dr. Smith, aussi de Pensylvanie ; et il recommanda l'adoption d'une turbine Jonval semblable à celle qui fonctionnait déjà depuis huit ans aux pompes de Fairmount.

Les raisons sur lesquelles cet ingénieur basa son choix sont que les turbines Jonval ont toujours été regardées comme les roues les plus efficaces, et que tous les jours on les adopte pour en remplacer d'autres, tandis qu'on n'a pas d'exemple qu'on les ait jamais remplacées elles-mêmes par d'autres. Puis il ajoute que les expériences qui viennent d'être faites prouvent leur supériorité incontestable sur toutes les autres formes de turbines.

En second lieu, les turbines Jonval ont cet immense avantage de pouvoir être mues par un pouvoir d'eau très-restreint et sans comparaison aucune avec les forces qu'elles ont à mouvoir ; en troisième lieu, elles durent longtemps et sont très-faciles à réparer et à renouveler ; en quatrième lieu, leurs frais de construction ne sont pas plus élevés que ceux d'aucune autre forme de turbine ; cinquièmement, enfin, les résultats favorables donnés depuis neuf ans par une roue du même genre, construite par le même ingénieur, à Fairmount, garantissent leur supériorité définitive.

Sur les quatre concurrents, ce fut M. Geyelin qui l'emporta et qui reçut, de la ville de Philadelphie, le contrat de construction de deux autres turbines Jonval.

C'est frappés des excellents résultats donnés par ces trois turbines Jonval que les députés de la municipalité de Montréal, en 1863, n'hésitèrent pas, à leur retour, à en recommander l'adoption au comité de l'Aqueduc, et c'est l'inauguration d'une de ces roues que consacraient, le 9 juin dernier, les autorités municipales de cette ville, par une fête à laquelle prirent part les principaux citoyens.

Mais, pour mieux se rendre compte des phases qu'eut à traverser l'aqueduc de Montréal avant d'en arriver là, ainsi que de l'énergie qu'il fallut à certains hommes dévoués pour doter la ville d'un établissement hydraulique aussi complet, nous allons reprendre les choses d'un peu plus haut et dans ses commencements.

V.

Comme Glasgow, comme New-York, comme Philadelphie, Montréal débuta par chercher sur les lieux mêmes son approvisionnement d'eau, soit par des puits, soit par des services particuliers de porteurs d'eau, et ce n'est qu'en 1801 qu'eut lieu la première tentative de créer un approvisionnement à l'extérieur. Une compagnie se forma sous le nom de "*Compagnie des propriétaires des aqueducs de Montréal*," avec un capital de \$32,000 et autorisation de le porter à \$48,000, et se mit de suite à l'œuvre. Mais l'insuffisance des sources de la montagne, qu'on avait cru pouvoir utiliser à cette fin, les frais considérables qu'entraînèrent des travaux mal dirigés et mal conçus, ruinèrent l'entreprise à son origine, et les actionnaires vendirent tout, charte et aqueduc, à une nouvelle compagnie moyennant \$20,000. Cette cession se fit en 1815.

Les nouveaux propriétaires changèrent le plan primitif et firent remplacer les tuyaux de bois par des tuyaux de fer de 4 pouces de diamètre, et vinrent établir leur prise d'eau dans le fleuve St. Laurent, vis-à-vis l'église de N. D. de Bonsecours. Ils construisirent, sur un terrain voisin de ce dernier édifice, des pompes à feu qui élevèrent l'eau dans des citernes de bois placées sur la citadelle, aujourd'hui carré Dalhousie. Ces citernes durent, néanmoins, être remplacées, en 1827, par d'autres qui furent garnies de plomb à l'intérieur et dont la capacité fut portée à 240,000 gallons. L'eau de ces citernes se trouvait à 97 pieds au-dessus du niveau du fleuve. Malgré ce progrès, il était néanmoins facile de prévoir le sort qui attendait les travaux de la nouvelle compagnie ; car à peine posés, les tuyaux de distribution se trouvèrent insuffisants. Bientôt, en effet, l'affaire tomba dans le discrédit et passa entre les mains d'une troisième compagnie formée par feu M. T. Hayes. Cette fois, l'entreprise changea de face et prit une allure plus décidée. Les tuyaux furent renouvelés par d'autres de 10 pouces, on répara les pompes et on en construisit de nouvelles, de telle sorte qu'en 1843, la nouvelle compagnie possédait trois engins à vapeur, dont l'un pouvait pomper 40,000 gallons et un autre 53,000 gallons par heure ; elle avait posé 14 milles de tuyaux, établi trois fontaines pour la vente aux charroyeurs d'eau, et placé 16 robinets en divers endroits de la ville pour les cas d'incendie.

Deux ans plus tard, en janvier 1843, le conseil de ville s'occupa

de savoir s'il ne valait pas mieux pour Montréal d'acquérir la propriété des aqueducs, ainsi que la chose avait lieu partout ; cependant, ce ne fut qu'en 1845 que la question fut résolue, et la corporation de la ville désintéressa la compagnie au prix de \$200,000.

Nous entrons par là dans la quatrième et dernière période de l'histoire de l'aqueduc de Montréal, celle qui a donné naissance aux travaux considérables encore aujourd'hui en voie d'exécution, et qui sont une jouissance pour nous et un motif d'admiration pour l'étranger. Nous allons voir désormais la question se traiter sur des bases, sinon plus commerciales, du moins plus larges, et la ville ne reculer devant aucun sacrifice pour s'assurer un approvisionnement d'eau toujours constant.

Nous citons le rapport de 1854 du Comité de l'eau :

“ En juin 1845, aussitôt après l'acquisition des ouvrages, la Corporation se décida à étendre un conduit dans le fleuve, depuis les pompes jusqu'à l'eau profonde, afin de l'avoir plus pure.

“ En juillet 1847, un rapport du comité spécial sur l'hydraulique, recommandant d'offrir un prix pour le meilleur mode de pomper l'eau du St. Laurent, par pouvoir d'eau, du canal de Lachine, dans des réservoirs placés sur la montagne, fut lu et adopté ; mais il ne paraît pas qu'il en soit rien résulté.

“ En 1849, il fut construit à la Côte-à-Baron, à une élévation de cent trente pieds au-dessus du St. Laurent, un réservoir capable de contenir 3,000,000 de gallons d'eau, au prix de £3,000.

“ En décembre 1850, il fut décidé qu'on étendrait et qu'on améliorerait la distribution, en posant des tuyaux, jusqu'à concurrence de £10,000. Depuis l'achat fait par la ville, il avait été posé environ 30,000 verges de tuyau de fonte et 11.000 verges de tuyau de plomb, et le nombre des robinets porté à cent. La somme dépensée pouvait s'élever à £30,000.

“ Le 8 mai 1852, le Comité de l'eau résolut de s'adresser au Conseil-de-ville, à sa première réunion, pour être autorisé à faire faire une exploration et à se procurer un plan et des évaluations pour faire venir l'eau dans la ville du bas de Lachine, ou de tout autre lieu qui pourrait être trouvé convenable, et à demander la somme de £250 pour cette fin. Une assemblée spéciale eut lieu le 12 mai.”

La somme fut votée sur la proposition de M. E. Atwater, l'auteur de la mesure, secondé par M. N. Valois, et M. Thos. C. Keefer fut nommé, le 5 juin suivant, pour faire l'exploration et dresser les plans nécessaires. Les instructions données à l'ingénieur portaient que l'approvisionnement devrait être de 5 millions de gallons par jour,

et spécifiaient la construction de bassins de distribution à 200 pieds au-dessus du niveau du port de la ville. Le 25 octobre, M. Keefer déposa son rapport sur le bureau du comité, et le 24 décembre suivant, ce dernier reçut l'autorisation du Conseil-de-ville, votant à l'unanimité moins un, de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution le projet des nouveaux aqueducs. L'ingénieur évaluait le coût de l'entreprise à \$600,000. Enfin, après bien des démarches de la part des hommes pleins de lumières et d'énergie qui composaient alors le comité de l'eau, présidé par M. E. Atwater, les travaux d'excavation furent adjugés, le 27 avril 1853, à une compagnie d'entrepreneurs, qui ne se mit à l'œuvre que le 20 mai suivant, par suite des retards qu'éprouva la passation du bill qui autorisait la ville à contracter un emprunt de \$600,000. Les ouvrages furent poussés avec une telle activité, qu'avant la fin de l'année, les bassins, le clôturage et l'excavation pour le passage du tuyau sous le canal de Lachine purent également être livrés à l'entreprise. Dans le cours de l'été, M. Keefer eut mission de se rendre en Angleterre, pour s'occuper de l'acquisition des engins nécessaires, et fit marché avec la célèbre maison Fairbairn et Fils, de Manchester, pour deux roues de puits en fer de la force de 110 chevaux chacune, et pour tout l'appareil nécessaire des pompes, au prix total de £8,680 stg.

Les entrepreneurs, activés par l'infatigable M. Atwater, livrèrent les travaux à la satisfaction des ingénieurs, et l'eau y fut introduite en 1855.

L'aqueduc de Montréal s'ouvre à environ un mille au-dessus du Sault St. Louis, dans le fleuve St. Laurent. Il est formé d'un canal ouvert de 20 pieds de large au fond, de 40 à la surface et de 8 pieds de profondeur. Sa longueur, depuis la prise d'eau jusqu'aux pompes hydrauliques, est de $4\frac{3}{4}$ milles, et sa pente de $2\frac{1}{2}$ pouces par mille. Traversant des fermes en culture, loin des grandes routes, l'eau arrive aux pompes aussi pure qu'à son point de départ. Les pompes, d'où l'eau est chassée à deux cents pieds au-dessus du niveau du port de la ville, sont mises en mouvement par deux roues de front de 22 pieds de largeur, et de 20 pieds de diamètre, ayant environ chacune une force de 100 chevaux, et agissant toutes deux sous une chute d'eau de 16 pieds. Ces roues sont toutes de fer.

Assez bien conçu dans ses parties essentielles, cet ouvrage, qui devait approvisionner chaque jour Montréal de 5 millions de gallons d'eau, ne laissa pas cependant que de manquer par quelques endroits. C'est ainsi que le frasil obstrua chaque année l'embou-

chure du canal de façon à le fermer presque entièrement¹, que la croûte de glace qui se forma sur le canal gêna considérablement le passage de l'eau, et que les pompes, à peine en mouvement, exigèrent, à cause même de leur construction, des frais d'entretien très-considérables, sans compter la difficulté où l'on se trouva de les faire fonctionner en hiver dans les mois de grands froids. Il fallut donc songer aussitôt à augmenter le pouvoir de ces machines, et, à cet effet, le comité de l'eau décida d'envoyer aux Etats-Unis une députation composée de Son Honneur le Maire, J. Louis Beaudry, du conseiller McNiven et du surintendant de l'aqueduc, M. L. Lesage, chargée de visiter les principales machines hydrauliques des grandes villes américaines et de faire rapport sur celles qui conviendraient le mieux aux besoins de Montréal. La députation, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut frappée des avantages de la turbine Jonval adoptée à l'aqueduc de Fairmont de Philadelphie, et n'hésita pas à en recommander le système au comité. Ce dernier entra de suite en arrangements avec M. E. Geyelin, de Philadelphie, l'architecte et le constructeur de ces roues. M. Geyelin fit le plan, que le Comité décida d'adopter, et le contrat de construction fut donné, en octobre 1863, à un ingénieur de Montréal, M. John McDougall.

Les avantages tout particuliers que présente la turbine Jonval, ici comme à Philadelphie, sont, entr'autres, de perdre peu d'eau, de mouvoir sous une chute d'eau comparativement faible, et de pouvoir fonctionner à l'aise même dans les grands froids, alors que la croûte de glace formée sur l'aqueduc diminue considérablement le volume de l'eau.

Celle que l'on voit aujourd'hui aux pompes hydrauliques de Montréal possède une force de 150 chevaux, peut fournir 2,700 gallons d'eau par minute ou 4 millions de gallons par jour, et suffire par conséquent, presque seule, à la dépense quotidienne de la ville, qui est de 4,500,000 gallons. Le coût de cette roue, ainsi que des nouveaux ouvrages qu'elle a occasionnés, s'élève à peu près à \$80,000. Les deux autres roues donnent chacune 3 millions de gallons; c'est donc sur un approvisionnement constant de 10 millions de gallons d'eau par jour que la ville peut compter désormais durant l'été.

L'aqueduc possède deux bassins ou réservoirs de distribution, dont l'un, divisé en deux parties, est situé sur le flanc de la montagne,

¹ L'habile ingénieur actuel de l'aqueduc de Montréal, M. L. Lesage, a fait disparaître cet inconvénient en autant que la chose est possible.

à environ 200 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse du port, et le second à la Côte-à-Baron. La capacité du premier est d'environ 15 millions de gallons, celle du second est de 3 millions. On parle d'en creuser un autre, au Fort-des-Messieurs, d'une capacité de 130 millions de gallons.

La longueur des tuyaux de distribution s'élève à 443,052 pieds linéaires, ou près de 84 milles.

La consommation d'eau de Montréal, comme celle de tous les grands centres, s'élève tous les ans et tend continuellement à dépasser la proportion de l'accroissement de la population. Fixée d'abord à 20 gallons par tête, la consommation est devenue de plus en plus grande avec l'abondance des moyens qu'on lui donnait de se satisfaire, et a fini bientôt par atteindre le chiffre de 40 gallons. Le chiffre est de 24 gallons par tête pour Paris, de 22 gallons pour Manchester, Edingburgh et Liverpool, de 12 gallons pour Leeds, de 40 gallons pour Glasgow, de 30 gallons pour Londres, de 90 gallons pour New-York.¹ On conçoit qu'en présence d'un tel accroissement de dépense, les administrations d'aqueduc se soient émues, et il est peu de rapports, en effet, écrits soit ici soit en Europe, qui ne se plaignent d'un tel état de choses. Il a été suggéré mille moyens d'obvier à ce gaspillage, mais sans résultats satisfesants.²

Et cependant, ces travaux, à Montréal comme ailleurs, ne se sont pas faits sans des sacrifices énormes. A mesure que l'aqueduc actuel s'est complété et perfectionné, on a vu les émissions des débetures, portant 6 et 7 par cent d'intérêt, se multiplier ; de sorte qu'aujourd'hui les frais totaux représentent la somme de \$2,982,202, tandis que les revenus annuels n'ont encore atteint que \$178,172, chiffre de l'année dernière. Il est tout naturel que dans un établis-

1 *Baleman's Report on Loch Katrine Water.* Glasgow, October, 1858.

2 Aucune ville n'a encore atteint le chiffre de la consommation quotidienne de Québec, qui s'élève à plus de 150 gallons par tête. Ce chiffre à peine croyable s'explique néanmoins de lui-même pour quiconque connaît la construction essentiellement vicieuse de l'aqueduc de cette ville, et le gaspillage d'eau énorme qui en est la suite.

L'aqueduc de Québec est fondé sur le principe de la gravité ; sa prise d'eau s'ouvre à Lorette, sur la petite rivière St. Charles, à 500 pieds environ au-dessus des eaux basses du port de la ville. On a construit un barrage sur la rivière afin d'effectuer un bassin d'alimentation. L'eau arrive à la ville par un tuyau de fer de 18 pouces de diamètre et de 7¼ milles de long, depuis Lorette jusqu'au Mont Plaisant. L'aqueduc à ce dernier endroit devrait fournir un débit quotidien de 3,000,000 de gallons, mais des expériences faites par plusieurs ingénieurs, entr'autres par M. Keefer, démontrent que ce chiffre n'est en réalité que de 2,400,000 gallons.

Comme il n'existe aucun bassin de distribution, pour emmagasiner l'eau lorsqu'il y a surplus, il s'ensuit que la consommation est très-irrégulière et que la ville est constamment sans eau dans plusieurs de ses quartiers. La pureté et la limpidité de l'eau fournie par l'aqueduc de Québec sont connues.

sement d'utilité publique de cette importance, puisqu'il s'agit d'approvisionner d'eau une ville de plus de 100,000 âmes, l'autorité ne se laisse pas arrêter par le vain scrupule de la dépense, et qu'elle se montre décidée à épuiser la ressource des emprunts, sous une forme ou sous une autre ; mais encore une telle conduite ne doit-elle pas être poussée trop loin. La facilité d'emprunter nuit quelquefois beaucoup à celui qui l'a, et rend d'ordinaire peu soucieux de l'avenir : c'est ainsi que l'on a ici négligé de créer un fonds d'amortissement de la dette de l'aqueduc. On est satisfait du moment que le service des intérêts des débentures s'accomplit régulièrement.

Nous devons dire, néanmoins, que l'aqueduc de Montréal ne nous coûte pas encore ce que ce genre d'établissement coûte à d'autres villes, proportion gardée de la population. Les ouvrages du Croton coûtent, par exemple, plus de \$40 par tête aux citoyens de New-York, ceux de Boston \$36, tandis que les nôtres ne s'élèvent pas encore à \$30 par tête. Cette proportion est néanmoins excessive, si l'on se rappelle que M. Keefer ne la fixait tout au plus qu'à \$10, lors de ses évaluations de 1852. Il serait grand temps, ce semble, de mettre un temps d'arrêt à ces dépenses, qui se grossissent tous les ans ; mais pour cela il faudrait que chaque citoyen réglât strictement sa consommation d'après ses besoins. Tant que l'on persévérera dans le système de gaspillage d'eau où l'on marche aujourd'hui à grands pas, comment espérer de voir la dette s'arrêter et la taxe sur l'eau diminuer, au lieu d'augmenter ?

L'administration de l'aqueduc de Montréal est confiée à un ingénieur de profession, sous le contrôle du comité de l'eau, nommé par le Conseil-de-ville. Le service de message entre les diverses parties de l'aqueduc est fait par le télégraphe, et ajoutons qu'il est assez rare de trouver une organisation plus complète, plus régulière et mieux entendue dans toutes ses parties.

Ceux qui ont doté Montréal de son aqueduc se sont inspirés de l'expérience des autres villes, et M. T. C. Keefer, à qui en furent confiés les plans et l'exécution, crut qu'il ne perdrait rien de sa renommée et de son mérite en soumettant au préalable son étude du projet à deux ingénieurs américains des plus éminents. Il fut approuvé, et son plan reçut des louanges que l'exécution ni les années n'ont démentis.

Ainsi que nous l'avons dit, l'aqueduc de Montréal est bien conçu dans ses parties essentielles et convient aux circonstances particulières de la localité et du climat. Le canal d'alimentation est susceptible d'être élargi sans grandes difficultés ; l'eau, déjà d'une

grande pureté à l'embouchure du canal, se purifie encore par un cours de $4\frac{3}{4}$ milles sur un lit de gravier ; le site des pompes, sur la ferme Gregory, est très-bien choisi, très spacieux et offre de grands avantages pour l'avenir ; enfin, le système moteur par la turbine Jonval, que le Conseil vient d'adopter, prouve la haute intelligence et l'esprit de progrès bien entendu qui anime les chefs de l'administration hydraulique de Montréal.

Lorsque les roues à auges actuelles, supérieures en elles-mêmes, mais d'une trop grande exigence, auront été doublées de turbines Jonval, que les tuyaux d'alimentation, ainsi qu'on se le propose, auront été augmentés, et que les grands bassins projetés auront été construits, Montréal pourra se vanter de posséder un aqueduc digne de sa grandeur, de sa richesse et de son rang de métropole de l'Amérique Britannique du Nord.

JOSEPH ROYAL.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Mission des Ministres du Canada en Angleterre.—Les questions réglées entre la Métropole et les Provinces.—Les territoires du Nord Ouest.—Convocation des Chambres.—La Convention du 11 juillet à Détroit.—L'annexion.—Le Mexique.—Réorganisation.—Colonisation.—Le Brésil et le Paraguay.

Les Ministres canadiens sont de retour de leur mission en Angleterre, où ils ont été traités avec des honneurs et une considération qui ne s'accordent guère qu'aux membres des corps diplomatiques. Chargés de s'enquérir des intentions du gouvernement métropolitain sur les questions de la plus haute gravité pour l'avenir du Canada, ils ont vu toutes leurs négociations couronnées d'un succès sinon complet, du moins assez satisfaisant. Les conférences ont été longues et laborieuses entre les délégués canadiens et les représentants du Cabinet St. James, et il est peu probable qu'on se soit quitté sans être parfaitement renseigné sur les sentiments et la politique des deux pays l'un envers l'autre.

Le résultat le plus clair et, suivant nous, le plus important de la mission de nos ministres sera donc d'avoir déblayé le terrain entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord, défini les bases de nos futures relations et dissipé les nuages et les angoisses qui embrouillent et tourmentent nos hommes d'Etat depuis quelques années.

Le projet de confédération voté par les chambres canadiennes a été approuvé par le gouvernement de Sa Majesté, qui le considère comme essentiel à la prospérité matérielle et à la sûreté des cinq provinces. Tout en affirmant de nouveau les principes de liberté et de *self-government* légués par ses prédécesseurs aux colonies anglaises, M. Cardwell s'est engagé à user de l'influence de la métropole pour faire réussir également le projet dans les autres provinces.

Et, comme pour donner un gage de la sincérité de ses paroles, le Ministre des colonies, sept jours après avoir mandé à S. E. le Gouverneur-Cénéral Monck l'issue de la mission des délégués canadiens, adressait au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse une dépêche dans laquelle il lui enjoignait de faire part aux chambres de cette province du sentiment de conviction (*strong and deliberate opinion*) nourri par le gouvernement de Sa Majesté au sujet du projet de confédération.

Le second point sur lequel ont ensuite roulé les négociations de nos Ministres n'est que le corollaire du premier ; car du moment que l'Angleterre déclare son intention de favoriser un certain système d'organisation politique destiné à sauvegarder l'autonomie d'une partie de ses sujets, elle s'engage par le fait à prendre les moyens de faire respecter cette autonomie. Après la question des défenses militaires est venue celle des rapports commerciaux des provinces avec les Etats-Unis et du renouvellement du traité de réciprocité de 1854, qui n'a pas souffert de difficultés. Déjà, d'ailleurs, l'ambassadeur anglais près le gouvernement de Washington avait reçu ordre de s'en ouvrir à ce sujet avec ce dernier.

Enfin, a été réglée la cession au Canada des territoires possédés par la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui assure notre expansion dans le Nord-Ouest et nous permet de compléter et perfectionner notre système politique. Il est bien vrai que cette cession devra se faire pour valeur reçue ; mais l'Angleterre se porte endosseur de nos effets et nous permet ainsi d'effectuer une épargne d'au moins 2 p. cent sur le service des intérêts du capital emprunté. L'Amérique centrale, bornée au nord par la Baie d'Hudson, à l'est par le Canada, à l'ouest par les Montagnes Rocheuses et au sud par les Etats-Unis, s'étend sur 1200 milles de l'est à l'ouest et sur 400 milles du nord au sud. Elle forme le grand bassin central de l'Amérique du Nord, est arrosée par trois rivières magnifiques et renferme une zone de terres excessivement fertiles de 80 à 100 milles de large sur 800 milles de long, qui commence près du lac des Bois et vient se terminer aux premiers contreforts des Montagnes Rocheuses. En possédant la vallée de la Saskatchewan, le Canada se trouvera maître des deux vallées qui, avec le Mississipi, sont les plus belles, les plus fertiles et les plus riches de tout ce continent. Certes, devant une telle accession de territoire et de ressources nouvelles, il est bien permis de se réjouir de quelques uns, sinon de tous les résultats de la mission des premiers hommes d'Etat de ce pays en Angleterre.

Les chambres canadiennes sont convoquées pour le 8 d'août

prochain, afin de recevoir la communication officielle de l'issue des négociations et conférences du gouvernement de cette province avec celui de la métropole. La maturité des projets de loi interrompus par la clôture de la dernière session, et le vote du budget pour le semestre prochain, constitueront, au dire de plusieurs, à peu près toute la besogne qui attend le Parlement, le Ministère remettant à plus tard la présentation de ses grandes mesures.

Les idées annexionistes viennent de recevoir un rude échec dans la Convention qui a eu lieu à Détroit, le 11 courant, de toutes les Chambres de commerce des États-Unis et des provinces anglaises du Golfe et du Canada. On avait cru que ce serait là l'époque et le lieu favorables pour donner suite à ces idées, leur faire prendre un corps et leur donner une manifestation retentissante. Ces belles espérances ont dû s'évanouir devant l'attitude ultra loyale des délégués des Chambres de commerce canadiennes et maritimes.

Peut-être nos voisins, se souvenant que le mouvement annexioniste de 1849 s'était surtout propagé dans le commerce canadien, avaient-ils formé l'espoir qu'il en serait encore ainsi en 1865 : ils se sont trompés, eux et M. Potter, consul général des États-Unis en Canada.

La Convention de Détroit, en mettant en rapport d'affaires et d'échanges de pays à pays les plus hautes sommités du négoce américain, a eu pour effet de montrer le caractère prudent, la fermeté noble et la largeur de vues des principaux chefs du commerce canadien. Leur attitude a inspiré le respect et la sympathie, et leurs discours ont eu un vrai et légitime succès.

Le nouveau comme l'ancien monde saluera les délibérations de cette Convention comme le premier signe de la paix en Amérique, et ce n'a pas été un spectacle peu digne d'admiration que celui que nous avons vu nous-même, de tous ces hommes éminents se hâtant de prendre les moyens de cicatriser les maux d'une guerre affreuse et de rétablir la prospérité, un moment mise en danger, de leur vaste et beau pays.

La supériorité du transit canadien pour les produits de l'Ouest, ainsi que l'utilité d'un libre-échange partiel entre les États-Unis et les provinces anglo-américaines, ont été affirmées dans les discussions de ce congrès de la paix et exprimées jusqu'à un certain point dans ses décisions. Cette reconnaissance est d'autant plus précieuse pour nous que nous ne l'avons ni sollicitée, ni imposée.

Si les Américains veulent maintenant se donner la peine d'ouvrir les yeux, ils verront en quels dangers se trouve leur doctrine Monroe, en vertu de laquelle ils prétendent empêcher sur ce conti-

nent l'établissement d'un autre régime politique ou d'une autre puissance que la leur. La signification des évènements qui s'accomplissent en Canada et au Mexique ne doit plus leur laisser de doute qu'ici et là se préparent deux empires constitués monarchiquement et militairement, deux empires destinés dans la suite des temps à contrebalancer l'effet de leur civilisation et la marche envahissante de leur pouvoir.

Il est bien vrai que le gouvernement des États-Unis concentre en ce moment une armée de 100,000 hommes sur les frontières du Mexique pour y agir comme corps d'observation ; mais la France est décidée de ne pas abandonner l'empereur Maximilien ; et, aux questions que lui faisait dernièrement l'ambassadeur américain, à Paris, au sujet de la conduite des autorités de Brest dans l'affaire de l'*Alabama*, M. le Ministre des affaires étrangères répondait qu'il ne voulait ni discuter, ni même aborder le sujet.

En attendant le péril, l'empereur Maximilien, avec raison, organise son armée. Il se réserve le commandement de terre et de mer et la nomination des chefs et des officiers, tant de l'armée que des gardes rurales.—L'état-major général comptera six généraux de division et douze généraux de brigade ; le corps spécial d'état-major sera composé de trois colonels, trois lieutenants-colonels, huit chefs d'escadrons, vingt capitaines et six lieutenants.—L'administration appartiendra à un corps spécial, composé d'inspecteurs, sous-inspecteurs, commissaires en chef, commissaires et sous-commissaires.—Un état-major spécial sera chargé du service des places ; ces postes pourront être confiés à d'anciens officiers en retraite.—Une garde spéciale, nommée garde palatine, sera affectée au service du palais, au nombre de 50 hommes, sous les ordres d'un colonel.—Le service de sûreté sera fait par une légion de gendarmerie forte de 1,918 hommes.—Le territoire de l'Empire sera divisé en huit grandes divisions militaires, et l'armée formera un total de 30,444 hommes, non compris les cadres d'officiers. Par le même décret, l'empereur a pourvu à la création d'une école militaire, d'une école d'artillerie, de deux arsenaux et d'une fonderie de canons.

En même temps, l'empereur Maximilien a promulgué un statut organique destiné, est-il dit dans le préambule, à préparer l'organisation définitive de l'empire mexicain. Jusque-là, l'empereur représente seul la souveraineté et l'exerce dans toutes les branches, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire des autorités et des fonctionnaires publics, dont les plus importants après les ministres sont les commissaires impériaux, placés à la tête des huit grandes divisions administratives, et les généraux comman-

dant les huit grandes divisions militaires. L'impôt est décrété annuellement. Le territoire est divisé en 50 préfectures et en nombre proportionnel de communes. Celle-ci est organisée : l'alcade est nommé directement par l'autorité supérieure, mais la municipalité est élue par le peuple, le droit de suffrage étant accordé à tout Mexicain sous la condition, cependant, que l'exercice n'en est permis qu'à ceux qui justifient d'honnêtes moyens d'existence. La sûreté individuelle est garantie, la liberté de la presse est proclamée avec certaines restrictions qui en autorisent la suspension temporaire, et la confiscation des biens est prohibée pour toujours.

Plusieurs personnes, habitant le Maryland, avaient formé le projet de venir s'établir au Mexique comme colons. Il leur a été dit que les terres disponibles pour les immigrants étaient situées, les unes dans le département de San-Luis de Potosi, à vingt-cinq ou trente lieues du port de Tampico, qu'elles produisaient la canne à sucre, le café, le tabac, le coton, etc. ; que le propriétaire vendrait le terrain à raison d'une demi-piastre à une piastre l'acre, selon la qualité, payables en dix ans, avec intérêts à 6 p. 100. Les autres sont situées dans le département de Puebla, route d'Orizaba, dans un climat sain, voisin de la rivière Tohahualulco, et produisent également les café, coton, canne à sucre et tabac. La valeur du terrain sera estimée par deux experts, l'un nommé par le ministère des travaux publics, et l'autre par l'intéressé ; elle sera payable au moyen du dixième du revenu net des récoltes, les paiements ne commençant que la seconde année de la prise de possession.

Le gouvernement ne possède pas de terres en propre, mais il favorise les contrats entre les particuliers, et il reste garant de leur exécution. Les colons sont tenus, de leur côté, d'accepter certaines conditions imposées par l'Empire. Ils peuvent venir armés, ce qui, soit dit en passant, nous semble assez dangereux, comme principe, avec un voisinage tel que celui des Yankees ; mais comme ils renoncent à leur nationalité en devenant Mexicain par le seul fait de l'achat de terrains, ils restent soumis à toutes les lois qui régissent les régnicoles.

Nous ne dirons rien des mesures relatives à la question religieuse ; un de nos collègues s'étant chargé de traiter spécialement cette partie.

En mars dernier, nous avons laissé le général Florès, aidé du Brésil, d'un côté aux prises avec l'Uruguay et le Paraguay. Pai-

sandu avait été pris et son défenseur fusillé. La flotte impériale était devant Monte-Video, et les troupes de Florès formaient les lignes de siège autour de cette capitale. Mais, grâce à l'impopolarité du Président Aguirre qui commandait dans la place et à l'influence des agents des puissances étrangères, il n'y a pas eu de combat. On a fait embarquer Aguirre à bord d'un navire qui faisait voile pour l'Angleterre, et cette nouvelle victime de la mauvaise fortune s'en va dans la patrie des détronés.

M. Villalba, resté chef de l'exécutif, a remis la ville aux mains de Florès aux conditions suivantes : amnistie pleine et entière, restitution des propriétés confisquées, confirmation de tous les officiers de deux armées dans les grades. Encore des généraux et des colonels !

Le Brésil a paru ne prendre aucune part à ces négociations préliminaires. Mais comme il est au fond de la querelle et qu'il a beaucoup contribué à la défaite d'Aguirre, il a reparu dans les arrangements subséquents. Le général Florès ayant accepté le pouvoir, comme cela était dans l'ordre, c'est avec lui que le représentant de Pedro II a réglé les conditions de sa protection et les engagements du nouveau gouvernement. Quoique, dans les termes de ces stipulations, le protecteur semble très-désintéressé, il a pourtant laissé assez de vague dans quelques articles pour permettre à sa diplomatie d'en tirer avantage plus tard. La lutte est bien finie avec l'Uruguay, mais elle commence avec le Paraguay, et c'est la partie la plus difficile. Le Brésil a dû agir avec beaucoup de circonspection pour ne pas éveiller les soupçons de la confédération Argentine, dont la neutralité lui est absolument nécessaire dans cette seconde phase de la guerre. Or, le gouvernement de Buénos-Ayres n'aurait pas permis aux impériaux d'intervenir dans les discordes de l'Uruguay et de frapper encore le Paraguay, s'il les avait vus prendre trop de puissance à Monte-Video.

Les préparatifs contre le Paraguay continuent sur une grande échelle. Il y a déjà 62,000 hommes sous les armes et en marche, sans compter la marine impériale de guerre, et quarante mille hommes sont en voie de suivre de près les corps déjà organisés. Les vapeurs cuirassés qu'on avait mis en chantier en janvier sont presque terminés.

Ces préparatifs considérables du Brésil ne déconcertent pas les Paraguayens, qui se préparent héroïquement à la défense. Tous les hommes valides sont sous les armes, des fortifications formidables ont été élevées au confluent des fleuves Parana et Paraguay et aux passes les plus étroites que les troupes impériales devront franchir

avant de pouvoir opérer une descente sur le territoire de la république.

Au Pérou, le règlement des difficultés extérieures en ont fait naître à l'intérieur. Les conditions imposées par l'Espagne et acceptées par le gouvernement de Lima étaient trop onéreuses pour satisfaire le peuple. Le général Castilla profita du mécontentement pour tenter de renverser l'administration. Arrêté dès le début du mouvement insurrectionnel, il a trouvé des partisans qui l'ont continué. En mars, la révolte était devenue puissante, elle avait enlevé quelques navires de guerre de l'Etat et s'était fortifiée dans plusieurs villes. On ne sait pas encore quelles suites ont eu ces événements.

L'Espagne semble vouloir faire sentir encore une fois son autorité à ses anciennes colonies. A peine avait-elle fait céder les Péruviens à ses exigences, qu'elle a demandé des réparations au Chili pour sa conduite durant le règlement de ses difficultés avec la première de ces républiques. Il est probable que l'affaire va se régler sans complications graves. Le pays ne paraît pas se préoccuper beaucoup de cet incident politique, et il n'en poursuit pas moins le développement des travaux de la paix et de sa prospérité. L'exécutif s'occupe toujours beaucoup de favoriser l'immigration, de pousser les entreprises de chemins de fer et l'établissement de communications internationales. Une subvention annuelle de 100,000 piastres a été votée pour dix ans en faveur d'une compagnie qui s'est engagée à établir une ligne de vapeurs entre ce pays et l'Europe, par le détroit de Magellan.

JOSEPH ROYAL.
